

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX — TRAVAIL — PATRIE

---

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

**OFFICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT  
DES FORÊTS**

---



**NORMES D'INVENTAIRE D'EXPLOITATION**

Mai 1995

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉFACE

1.	OBJECTIFS DES INVENTAIRES D'EXPLOITATION .....	1
1.1.	But des normes .....	2
1.2.	Objectifs des inventaires d'exploitation .....	2
2.	DESCRIPTION DU PARCELLAIRE .....	4
2.1.	Le quadrillage du territoire .....	5
2.2.	Le code d'identification .....	5
2.3.	Document cartographique à utiliser .....	7
3.	TRAVAUX DE PROSPECTION .....	8
3.1.	L'étape du layonnage .....	9
3.1.1.	Matérialisation du parcellaire .....	9
3.1.1.1.	Localisation d'un point de départ .....	9
3.1.1.2.	Calcul de la déclinaison magnétique .....	11
3.1.1.3.	Tracé des layons .....	11
3.1.2.	La description du layon .....	13
3.2.	Étape du comptage .....	16
3.2.1.	Principe de base de la méthode de comptage .....	16
3.2.2.	Le comptage des tiges .....	16
3.2.3.	Localisation des tiges exploitables .....	17
3.2.4.	Le marquage des tiges exploitables .....	23
4.	LES RÉSULTATS D'INVENTAIRE .....	24
4.1.	Le rapport d'inventaire .....	25
4.2.	La carte-résumé de l'inventaire .....	26



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1	Composition du plan parcellaire .....	6
Illustration 2	Exemple de choix d'un point de départ .....	10
Illustration 3	Etablissement du parcellaire sur le terrain .....	12
Illustration 4	Exemple de description du layon .....	14
Illustration 5	Symboles utilisés pour la description du layon .....	15
Illustration 6	Méthode suggérée pour le comptage des tiges .....	18
Illustration 7	Quelques exemples montrant la localisation du DHP .....	19
Illust. 7 (suite)	Quelques exemples montrant la localisation du DHP .....	20-21
Illustration 8	Exemple d'enregistrement des données de comptage .....	22
Illustration 9	Exemple de croquis d'unité de comptage .....	23
Illustration 10	Exemple d'inscriptions en marge d'une carte-résumé d'inventaire .....	27
Illustration 11	Extrait de la partie cartographiée d'une carte-résumé d'inventaire .....	28

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Procédures, matériel et personnel recommandés en inventaire d'exploitation .....	29
Annexe 2	Exemplaires des différentes fiches utilisées lors des travaux de prospection .....	37
Annexe 3	Table des corrections de pentes pour une distance de 50 mètres .....	41
Annexe 4	Cotation des arbres sur pied .....	43
Annexe 5	Cas particulier de l'inventaire d'exploitation, optique aménagement ...	55
Annexe 6	Liste des essences forestières des forêts denses du Cameroun actuellement exploitées ou potentiellement exploitables (nom pilote, abréviation, DME, nom scientifique) .....	58

## PREFACE

L'exploitation de toute forêt est subordonnée à un inventaire préalable réalisé selon les normes fixées par le Ministre chargé des forêts.

Ces dispositions sont extraites de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche.

L'inventaire concerne aussi bien les forêts permanentes que les forêts du domaine forestier non permanent ouvertes à l'exploitation et est, dans tous les cas, une prérogative de l'Etat qui peut le réaliser lui-même par le biais d'un organisme public ou en sous-traitance à des structures privées ou communautaires. Autrement dit, aucune exploitation ne peut avoir lieu avant qu'un inventaire n'ait été réalisé ; il en découle que toute demande d'assiette de coupe nouvelle ou en renouvellement doit impérativement s'accompagner d'un rapport d'inventaire dûment approuvé par les institutions compétentes.

L'inventaire d'exploitation, dans la mesure où il est intégral (100 %), ne devrait pas poser de difficultés particulières pour sa réalisation. On peut dès lors s'interroger sur le bien-fondé des "normes d'inventaire d'exploitation". Ce serait ignorer la complexité des interventions en forêt où, pour éviter des errements et des tâtonnements économiquement néfastes, il faut s'entourer de toutes les précautions en fixant au préalable les règles et les procédures à respecter.

Les normes d'inventaire d'exploitation décrivent les différentes étapes des travaux, de la préparation au bureau jusqu'à la sortie des résultats, en passant par les travaux de terrain (layonnage et comptage), ainsi que les moyens matériels et humains à utiliser ; elles visent à harmoniser les méthodes de prospection forestière et à vulgariser les techniques d'inventaires auprès des administrations et des particuliers dans le cadre d'une politique forestière plus communautaire. Elles visent également à minimiser les coûts des opérations de prospection et partant, à rendre les bois exploités dans nos forêts plus compétitifs sur les marchés internationaux. Enfin, les méthodes de collecte et de transcription des données préconisées permettent et facilitent leur informatisation en vue d'une meilleure gestion par les Administrations concernées, des activités forestières aboutissant sur une plus juste prévision des recettes fiscales, le suivi et le contrôle de l'exploitation forestière, les opérations de recolement, la programmation des traitements sylvicoles, etc...

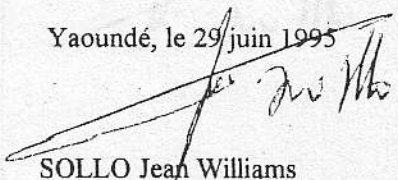
Conçues pour les inventaires d'exploitation des forêts du domaine forestier non permanent, ces normes peuvent s'adapter aux inventaires d'aménagement des forêts permanentes à condition d'y apporter quelques correctifs (par exemple prise des diamètres à partir de 20 cm).

Leur application stricte et rigoureuse contribuera à coup sûr à l'émergence d'un label "Cameroun" qui améliorera la perception que se fait la communauté internationale sur l'engagement et la volonté du Cameroun à gérer de façon durable ses ressources forestières.

Le document est concis, limité à l'essentiel. Il est abondamment illustré, ce qui facilite sa compréhension. Evolutif, il peut facilement s'adapter aux nouvelles méthodologies et autres innovations technologiques.

Notre conviction est qu'il obtiendra l'adhésion de toutes les parties prenantes au développement durable de notre secteur forestier.

Yaoundé, le 29 juin 1995

  
SOLLO Jean Williams

Directeur Général de l'ONADEF



# CHAPITRE 1

## OBJECTIFS DES INVENTAIRES D'EXPLOITATION

Notre conviction est que l'adoption de toutes les bonnes pratiques en

Ministère des Ressources Humaines et de la Formation  
du Cameroun  
Le 25 Mars 2022

## 1.1. But des normes

Les normes d'inventaire d'exploitation contenues dans le présent cahier visent à rendre plus homogènes les méthodes de prospection forestière au Cameroun. Il devient ainsi plus aisé de constituer une banque de données cohérentes, nécessaires à la connaissance du potentiel utilisable des forêts ouvertes à l'exploitation. Toutefois, ces normes ne sont basées que sur les exigences qui concernent les inventaires des forêts du domaine national. Pour l'essentiel, les inventaires d'exploitation des forêts domaniales sont soumis aux mêmes normes mais certains objectifs particuliers à l'aménagement de ces forêts peuvent amener à y apporter certaines modifications, notamment en ce qui concerne la quantité de données à récolter.

C'est ainsi qu'on tiendra compte des tiges d'avenir en comptant les diamètres à partir de 20 cm, ceci pour les besoins de la 2e rotation.

De même, pour les besoins des interventions sylvicoles futures, certaines tâches de semis significatives pourront être identifiées et localisées ainsi que certains semenciers que l'exploitation devra épargner. La carte d'inventaire précisera la position de ces tâches et de ces semenciers.

Les fiches d'inventaire pourront subir quelques modifications pour tenir compte de ces singularités, notamment en ce qui concerne les classes de diamètre qui commenceront à 20 cm au lieu de 50 cm.

Le programme informatique pour le traitement des données de l'inventaire d'aménagement subira évidemment quelques modifications (Voir annexe 5).

## 1.2. Objectifs des inventaires d'exploitation

Les objectifs des inventaires d'exploitation sont les suivants:

- permettre à l'Administration Forestière de faire une analyse plus critique des zones à ouvrir à l'exploitation forestière;
- faciliter le contrôle de l'exploitation par la connaissance plus précise des effectifs de coupe;
- Fournir des bases de prévision des recettes (taxes);
- connaître le potentiel réel des bois commercialisables;
- planifier et organiser le mouvement des bois par rapport aux divers utilisateurs.



Pour les objectifs d'aménagement:

- planifier les activités sylvicoles;
- ajuster le plan de gestion;
- **évaluer le potentiel à venir.**

De plus, l'inventaire doit permettre à l'exploitant de connaître l'emplacement des tiges, ceci pour faciliter les récoltes et en optimiser le rendement. Il ne s'agira donc pas d'un sondage mais d'un inventaire pied par pied réalisé sur 100 % du territoire concerné.

# CHAPITRE

# 2

## DESCRIPTION DU PARCELLAIRE



## 2.1. Le quadrillage du territoire

L'ensemble de la zone concédée à l'exploitant doit être divisé en parcelles (illustration 1) résultant d'un quadrillage systématique orienté conformément au nord astronomique. Chaque parcelle ainsi délimitée est un carré de 5 km de côté, ce qui correspond à 2 500 ha de superficie. La parcelle est ensuite subdivisée en unités de comptage de 25 ha établies également par un quadrillage. L'unité de comptage est un rectangle orienté dans le sens ouest-est, dont les côtés sud-nord mesurent 250 m et les côtés ouest-est 1 000 m de longueur. Une parcelle compte 100 unités de comptage.

Quant à l'assiette de coupe, elle est d'une superficie inférieure ou égale à 2 500 ha mais n'a pas toujours une forme géométrique définie. Son périmètre peut être conforme à certains aspects pratiques comme la topographie et le réseau routier. Il convient toutefois de retenir que la parcelle et l'assiette de coupe sont des entités différentes. La première jouant un rôle dans l'ordonnement des unités de comptage et partant dans la tenue des statistiques forestières, la deuxième servant de support pour l'inventaire proprement dit.

## 2.2. Le code d'identification

Les parcelles et les unités de comptage sont identifiées par un système de coordonnées. Le code d'identification d'une parcelle est composé d'une lettre et d'un chiffre. La lettre correspond à l'ordre de la parcelle dans la direction nord-sud et le chiffre indique son ordre dans la direction ouest-est.

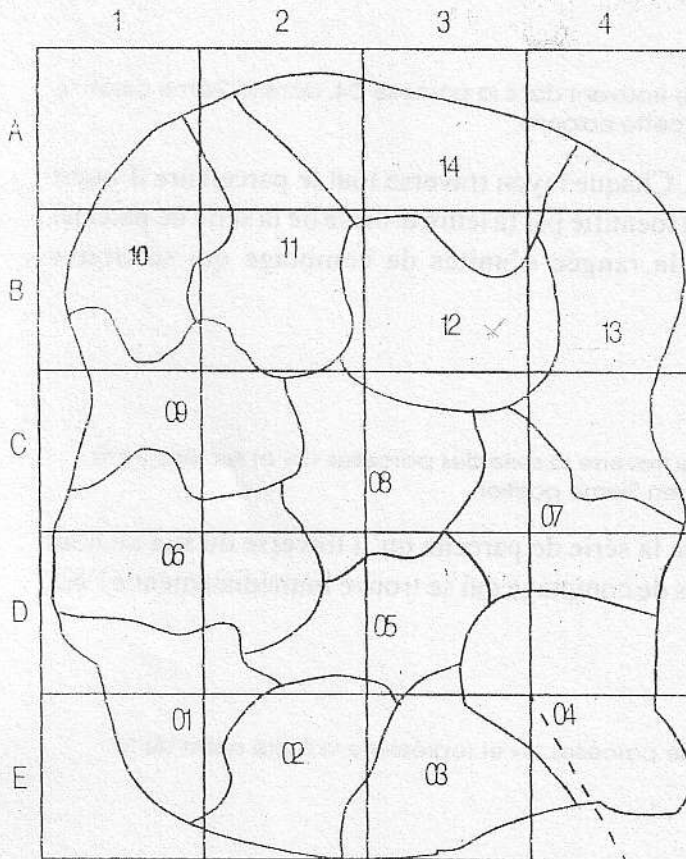
Les colonnes d'unités de comptage de chaque parcelle sont numérotées de 1 à 5 d'ouest en est. Quant aux rangées d'unités de comptage, la numérotation se fait de 1 à 20 en partant du sud vers le nord.

L'identification complète d'une unité de comptage se fait en déterminant la parcelle dans laquelle elle se trouve et ainsi que sa position dans cette parcelle. Le code de chaque unité de comptage comporte quatre (4) données.

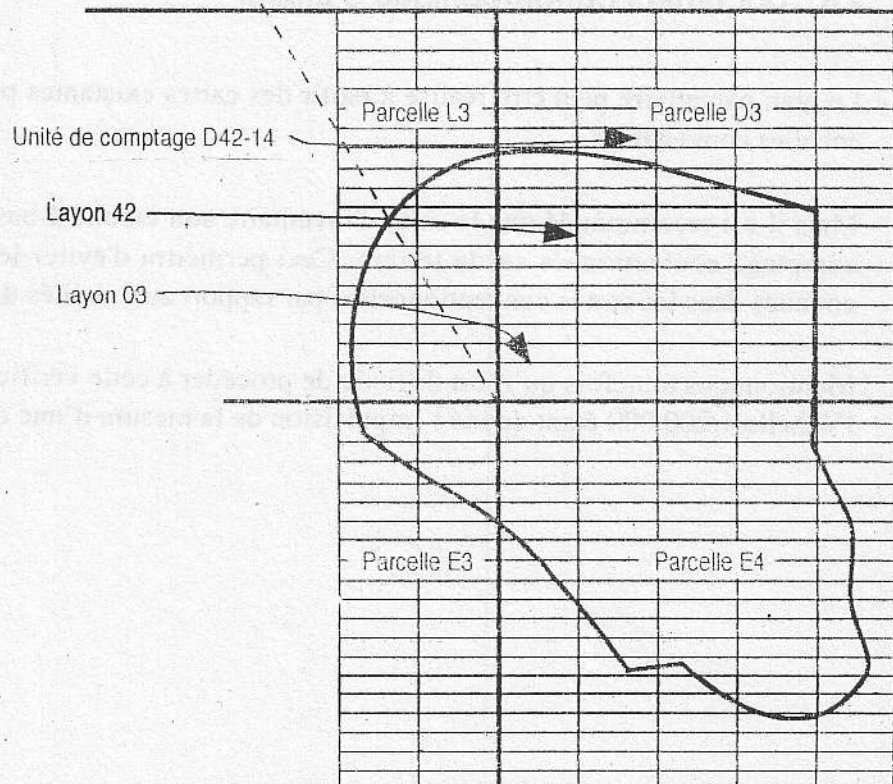
### CONCESSION FORESTIERE SUBDIVISION EN PARCELLES

Illustration 1

Composition du plan parcellaire



### ASSIETTE DE COUPE 04 SUBDIVISION EN UNITES DE COMPTAGE





**Exemple:**

D4-2-14 est l'identité de l'unité de comptage se trouvant dans la parcelle D4, dans la 2<sup>ième</sup> colonne de cette parcelle et à la 14<sup>ième</sup> position dans cette colonne.

On attribue également un tel code aux layons. Chaque layon traverse tout le parcellaire d'ouest en est ou du sud au nord. Un layon ouest-est est identifié par la lettre d'ordre de la série de parcelle qu'il traverse suivi du numéro d'ordre de la rangée d'unités de comptage qui se trouve immédiatement à son nord.

**Exemple:**

Le layon D-03 est le nom du layon ouest-est qui traverse la série des parcelles «D» et représente la limite sud des unités de comptage se trouvant en 3<sup>ième</sup> position.

Un layon sud-nord porte le numéro d'ordre de la série de parcelle qu'il traverse du sud au nord suivi du numéro d'ordre de la colonne d'unités de comptage qui se trouve immédiatement à l'est.

**Exemple:**

Le layon 4-2 est celui qui traverse la colonne de parcelles «4» et représente la limite ouest de la deuxième colonne d'unités de comptage.

### 2.3. Document cartographique à utiliser

Le plan parcellaire peut être réalisé à partir des cartes existantes pouvant être agrandies à des échelles convenables.

Mais il est recommandé que la carte d'inventaire soit établie à base des croquis des unités de comptage confectionnés sur le terrain. Ceci permettra d'éviter les erreurs d'échelle souvent connues dans les cartes conventionnelles par rapport aux réalités du terrain.

Mentionnons toutefois qu'il est difficile de procéder à cette vérification à partir d'un feuillet à l'échelle 1/200 000 étant donné l'imprécision de la mesure d'une distance à cette échelle.

# CHAPITRE 3

## TRAVAUX DE PROSPECTION



Les travaux de prospection se divisent en deux étapes :

- le layonnage
- le comptage

Le présent chapitre développe les modalités techniques concernant la réalisation de ces travaux. Les éléments supplémentaires concernant la procédure d'inventaire, le matériel et le personnel requis pour l'exécution de l'inventaire sont abordés à l'annexe 1 de ce document. Quant aux fiches à remplir lors des prises de données, un exemplaire de chacune d'elles se trouve à l'annexe 2.

### 3.1. L'étape du layonnage

L'essentiel de ce travail consiste à tracer sur le terrain le parcellaire préalablement établi sur la carte de base et à noter les détails topographiques, hydrographiques et autres qui seront nécessaires pour élaborer la carte de prospection. Cette opération nécessite les services d'un boussolier consciencieux et expérimenté.

#### 3.1.1. Matérialisation du parcellaire

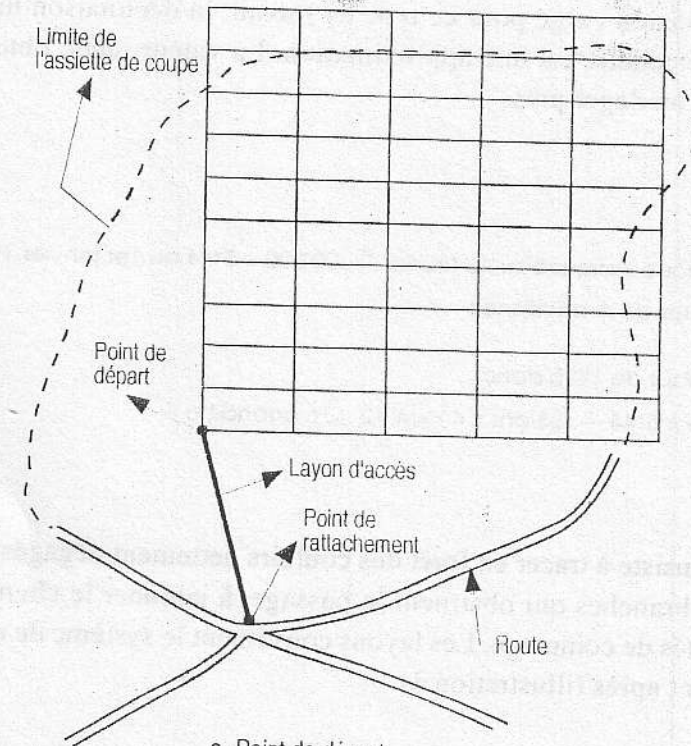
##### 3.1.1.1. Localisation d'un point de départ

En programmant la stratégie qui sera utilisée pour établir le parcellaire, on doit localiser précisément sur la carte de base un point de rattachement, c'est-à-dire un objet qui sur le terrain ne risque pas d'avoir été déplacé (par exemple un pont) ou un emplacement précis facilement repérable (comme une intersection de route). D'autres points identifiables à la fois sur la carte et sur le terrain peuvent aussi servir de repère pour s'assurer de la qualité du travail de layonnage à exécuter au fur et à mesure de sa progression.

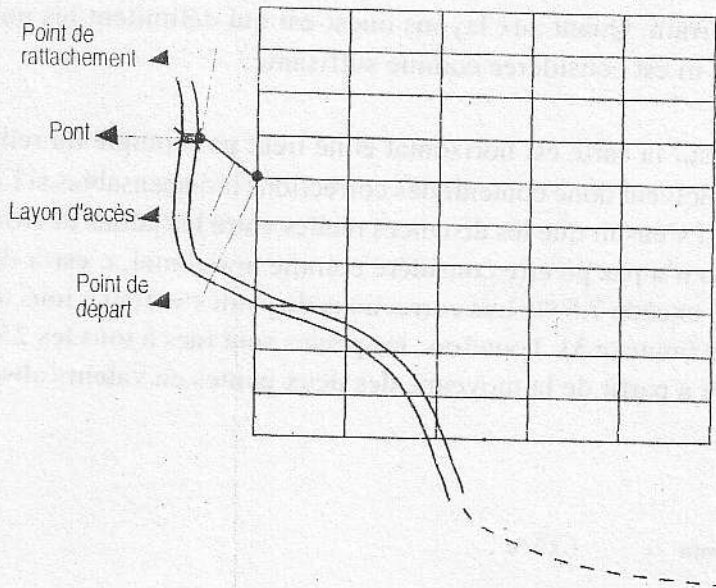
Une fois ce point choisi, on doit tracer un layon d'accès qui rejoindra le « point de départ », c'est-à-dire un endroit précis de la parcelle se trouvant à l'intersection de deux futurs layons. On mesure à l'avance sur la carte de base la longueur et la direction du layon d'accès. Les illustrations 2a et 2b sont des exemples de localisation de points de départ.

Illustration 2

Exemple de choix d'un point de départ



a- Point de départ  
au coin de la parcelle  
à l'extrémité du layon  
de base



b- Point de départ  
à l'intersection de deux layons  
Le layon se fera d'abord vers  
le Sud pour rejoindre le layon  
de base



### 3.1.1.2. Calcul de la déclinaison magnétique

Compte tenu du niveau de précision exigé pour ce type de travail, la déclinaison magnétique retenue pour matérialiser le parcellaire est une approximation. La valeur réelle obtenue après calcul est arrondie au grade ou au degré près.

#### Exemple:

- Déclinaison magnétique indiquée sur le feuillet 1/200 000 = 5°44 au 1er janvier 1972
- La déclinaison diminue de 4 par année
- Nous sommes au début de 1995 donc:
- déclinaison actuelle = 5°44 -- (23 ans x 4) = 4°12. On arrondit à 4

### 3.1.1.3. Tracé des layons

Cette phase des opérations consiste à tracer en forêt des couloirs nettement dégagés en coupant les arbustes, les lianes et les branches qui obstruent le passage, à jalonner le cheminement, à délimiter et à identifier les unités de comptage. Les layons constituent le système de référence de l'équipe de comptage qui vient après (illustration 3).

Les layons ont des largeurs différentes selon les fonctions qu'ils remplissent. Tout le périmètre de la parcelle doit être facilement reconnaissable. Le layon qui le matérialise mesure entre 1,5 - 2 m de largeur. Il en est de même pour tous les layons sud-nord, c'est-à-dire ceux qui séparent les colonnes d'unités de comptage. Ceux-ci sont d'une importance primordiale en vue de transposer fidèlement les parcelles sur le terrain. Quant aux layons ouest-est qui délimitent les unités de comptage, une largeur de 1 à 1,5 m est considérée comme suffisante.

Le plan parcellaire tel qu'établi sur la carte est horizontal et ne tient pas compte du relief. Les distances mesurées sur le terrain doivent donc contenir des corrections indispensables si l'on veut être fidèle au plan cartographié. Il s'ensuit que les distances réelles entre les jalons devront avoir été augmentées lorsque le terrain n'a pas pu être considéré comme horizontal, c'est-à-dire si la pente observée entre deux jalons excède 7,5%. Les corrections de pentes se font à tous les 50 m selon les classes de 5% de pente (annexe 3). Toutefois, les pentes sont lues à tous les 25 m et la correction pour 50 m est trouvée à partir de la moyenne des deux pentes en valeurs absolues.

#### Exemple:

Distance 0 - 25 m, pente = + 12 %

Distance 25 - 50 m, pente = - 15 %

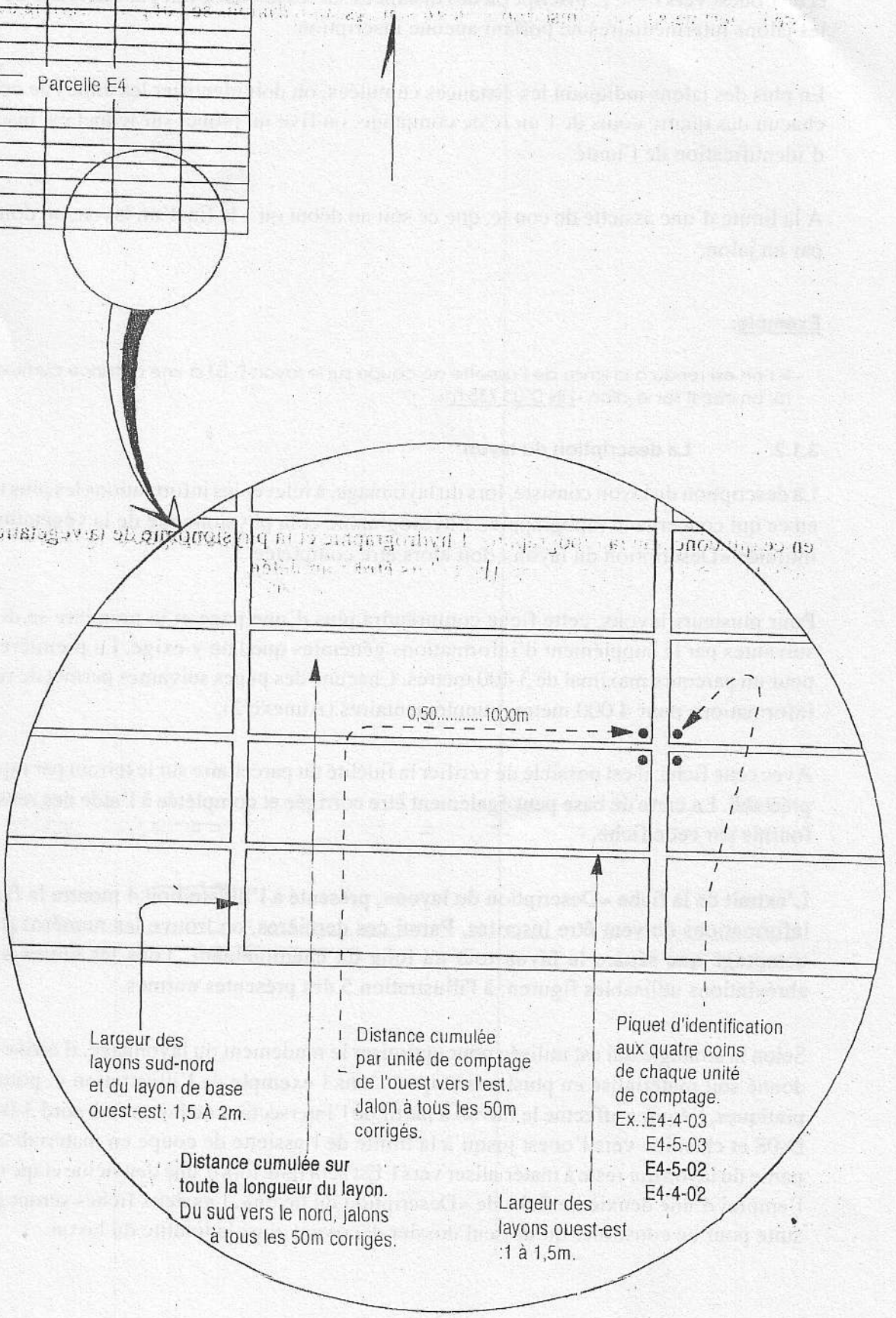
Moyenne = (12 + 15) : 2 = 13,5 %

Correction à ajouter = 0,56 m.

	1	2	3	4	5
20	150	220	320	420	520
19	150	220	320	420	520
18					
17					
16					
15					
14					
13					
12					
11					
10					
9					
8					
7					
6					
5					
4					
3					
2					
1					

Illustration 3

Etablissement du parcellaire sur le terrain







Pour les layons ouest-est, le cumul des distances se fait de 0 à 1 000 m et est repris à chaque intersection avec les layons sud-nord. Dans le cas des layons sud-nord, le cumul est ininterrompu sur toute la longueur du layon. En fin, la progression des distances cumulées va du sud vers le nord et de l'ouest vers l'est. L'inscription des distances sur les jalons se fait par intervalle de 50 mètres, les jalons intermédiaires ne portant aucune inscription.

En plus des jalons indiquant les distances cumulées, on doit identifier les unités de comptage. A chacun des quatre coins de l'unité de comptage, on fixe un piquet sur lequel est inscrit le code d'identification de l'unité.

A la limite d'une assiette de coupe, que ce soit au début ou à la fin d'un layon, on doit l'indiquer par un jalon.

**Exemple:**

Si l'on est rendu à la limite de l'assiette de coupe sur le layon D-03 à une distance cumulée de 735 m, on inscrit sur le jalon «FIN D-03 735 m».

**3.1.2. La description du layon**

La description du layon consiste, lors du layonnage, à relever les informations les plus importantes en ce qui concerne la topographie, l'hydrographie et la physionomie de la végétation. La fiche intitulée «Description du layon» doit alors être complétée.

Pour plusieurs layons, cette fiche comprendra plus d'une page et la première se distingue des suivantes par le supplément d'informations générales que l'on y exige. La première page suffit pour un parcours maximal de 3 400 mètres. Chacune des pages suivantes permet de recueillir des informations pour 4 000 mètres supplémentaires (Annexe 2).


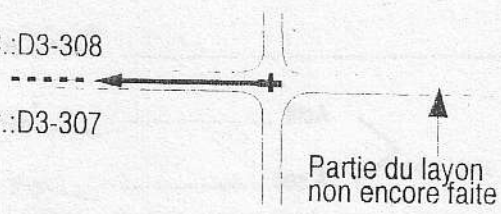
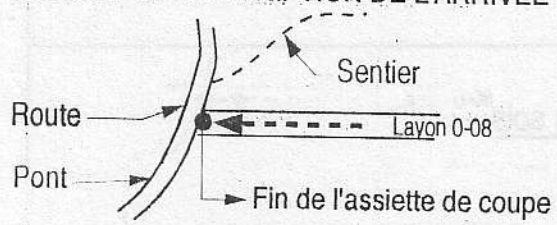
Avec cette fiche, il est possible de vérifier la fidélité du parcellaire sur le terrain par rapport au plan préétabli. La carte de base peut également être corrigée et complétée à l'aide des renseignements fournis par cette fiche.

L'extrait de la fiche «Description du layon», présenté à l'illustration 4 montre la façon dont les informations doivent être inscrites. Parmi ces dernières, on trouve les numéros des unités de comptage que sépare le layon tout au long du cheminement. Tous les autres symboles ou abréviations utilisables figurent à l'illustration 5 des présentes normes.

Selon la stratégie qui est utilisée pour optimiser le rendement du layonnage, il arrive qu'un layon donné soit matérialisé en plusieurs étapes. Dans l'exemple de l'illustration 4, pour des raisons pratiques, l'équipe effectue le travail à partir de l'intersection du layon sud-nord 3-04 et du layon D-08 et chemine vers l'ouest jusqu'à la limite de l'assiette de coupe en matérialisant D-08. La partie du layon qui reste à matérialiser vers l'Est sera faite lors d'une deuxième étape et nécessitera l'emploi d'une deuxième fiche de «Description du layon». Les deux fiches seront jointes par la suite pour ne constituer qu'un seul dossier décrivant ainsi la totalité du layon.

Illustration 4


Exemple de description du layon

	
<p><b>DESCRIPTION DU LAYON</b> Inventaire d'exploitation</p>	
<p>Forêt: Concession "Ndongo Paul" Code <input type="text"/> Assiette de coupe <input type="text"/></p>	
<p>Layon <input type="text"/> Direction magnétique(g) 305grades.</p>	
<p><b>SCHEMA ET DESCRIPTION DU DEPART</b></p> 	
<p><b>SCHEMA ET DESCRIPTION DE L'ARRIVEE</b></p> 	
<p>Longueur de layon parcourue (m) <span style="float: right;">1345</span></p>	
<p>Chef d'équipe: AYISSI André Date: 14 février 1987</p>	
<p>PAGE 1 DE 1</p>	

UNITE DE COMPTAGE	PENTE	CARTOGRAPHIE		OCCUPATION DU SOL	
		DISTANCE			
D3-207 D3-208				Cu	
D3-307 D3-308				Fm	
				C	

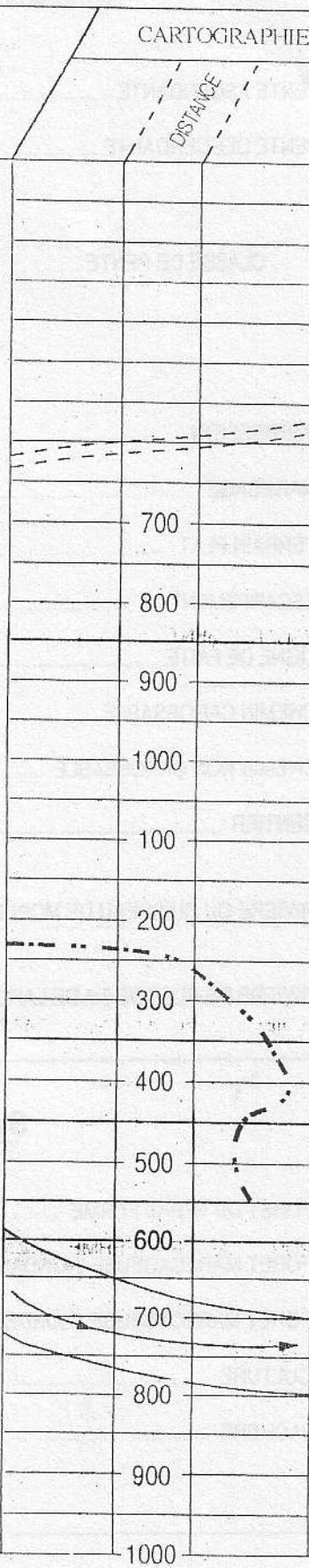


700

800

900

1000





Symboles topographiques et hydrographiques.

PENTE ASCENDANTE .....		
PENTE DESCENDANTE .....		
CLASSE DE PENTE	Légère (1 à 15%) .....	
	Moyenne (16 à 30%) .....	
	Abrupte (31 à 50%) .....	
	Inaccessible (50% et plus) .....	
DEPRESSION .....		
MARECAGE .....		
TERRAIN PLAT .....		
ESCARPEMENT .....		
LIGNE DE FAITE .....		
CHEMIN CARROSSABLE .....		
CHEMIN NON CARROSSABLE .....		
SENTIER .....		
RIVIERE OU RUISSEAU DE MOINS DE 5m DE LARGEUR	Actif .....	
	A sec .....	
RIVIERE DE PLUS DE 5m DE LARGEUR .....		

Symboles d'occupation des sols

FORET DE TERRE FERME .....	F
FORET MARECAGEUSE INONDABLE OU INONDEE TEMPORAIREMENT .....	Fm
FORET MARECAGEUSE INONDEE EN PERMANENCE .....	Mip
CULTURE .....	Cu
JACHERE .....	J

### 3.2. Etape du comptage

Cette étape, qui survient après le layonnage, inclut le comptage proprement dit ainsi que la localisation de toutes les tiges inventoriées à l'intérieur des croquis des unités de comptage. Ces deux tâches sont exécutées à l'aide de fiches (annexe 2). Simultanément, un marquage par les prospecteurs des arbres à abattre servira plus tard à guider l'exploitant au cours de ses opérations.

#### 3.2.1. Principe de base de la méthode de comptage

On sait que l'unité de comptage mesure 250 m du sud au nord et 1 000 m d'ouest en est. Ces dimensions ont été déterminées avec le souci d'éviter une subdivision en unités de comptage trop petites, ce qui aurait exigé un surplus de travail de layonnage. Mais ces unités devaient quand même être assez réduites pour permettre à une équipe de les couvrir entièrement de façon systématique et sans oublier les arbres lors du comptage.

Avec les dimensions choisies de 250 m x 1 000 m, une équipe comprenant 6 prospecteurs (sans compter le reste du personnel) peut couvrir l'unité de comptage en parcourant successivement deux bandes de 125 m de largeur. Pour ce faire, les six prospecteurs doivent évoluer en respectant entre eux une distance moyenne de 21 mètres. Les responsables du croquis et de la fiche de comptage évoluent sur le layon sur une distance de 100 à 125 mètres du prospecteur le plus éloigné, distance maximale qui permet une communication intelligible en forêt. La fiche «croquis de l'unité de comptage» a été conçue en fonction de cette méthode.

#### 3.2.2. Le comptage des tiges

L'opération de comptage consiste à repérer sur le terrain toutes les tiges exploitables. Les tiges exploitables concernent les essences inscrites au cahier des charges de l'exploitant et qui ont atteint le diamètre minimum d'exploitabilité (DME) et dont la qualité se situe dans les trois premières classes de la norme de cotation des arbres sur pied (annexe 4).

Le nom et le code d'essence ainsi que le nombre de tiges par classe de diamètre et par essence sont notés sur la «fiche de comptage». Par unité de comptage, on aura ainsi une fiche pouvant comprendre plusieurs pages.

Le DHP se mesure à 1,30 m du sol ou alors immédiatement au-dessus du contrefort le plus élevé, l'un avec galon circonférentiel, l'autre avec pige.

Le comptage se fait en pointant dans les colonnes «P» de la fiche de comptage, chaque tige identifiée et mesurée par les prospecteurs. Les colonnes «T» (total) sont remplies à la fin de la prospection de l'unité de comptage.



Toutes les classes de diamètre sont d'amplitude 20 cm, sauf la classe 55 qui en est de 10 cm. Elles sont définies de la façon suivante:

Classe	intervalle de DHP correspondant
55	50 à 59,9 cm
70	60 à 79,9 cm
90	80 à 99,9 cm
110	100 à 119,9 cm
130	120 à 139,9 cm
150	140 à 159,9 cm
170	160 à 179,9 cm
180 +	180 cm et plus

On trouve à l'annexe 5 les noms d'essences accompagnés de leur code et de leur DME. Cette liste ne comprend qu'une partie des essences rencontrées au Cameroun mais suffit à l'application des présentes normes. Il reste entendu que la gamme des essences à exploiter peut être augmentée.

Les illustrations 6, 7 et 8 fournissent des explications sur le comptage des tiges.

### 3.2.3. Localisation des tiges exploitables

Lors du comptage, on doit relever la position des tiges exploitables dans l'unité de comptage. Dans ce but, il existe une fiche appelée «Croquis d'unité de comptage».

Le quadrillé dessiné sur la fiche représente une unité de comptage divisée en douze d'ouest en est, et en dix du sud au nord. Chaque carreau du quadrillé se traduit donc sur le terrain par un rectangle de 100 m dans le sens sud-nord et environ 21 m dans le sens ouest-est. Les 21 m correspondent à la largeur balayée par chaque prospecteur lors du comptage et les 100 m ont été définis arbitrairement, simplement de façon à rendre plus précis le positionnement sur le croquis des tiges repérées dans l'unité de comptage.

Une unité de comptage peut être abordée par l'équipe en quatre endroits différents. On peut partir de l'ouest vers l'est et vice versa. Et que l'on se situe du côté ouest ou est, on a encore le choix de débiter par la partie sud ou la partie nord. La fiche permet d'être utilisée telle quelle, peu importe où s'effectue le départ du comptage. Les numéros 1 à 6 et 6 à 1 imprimés au haut et au bas de la fiche sont les numéros des prospecteurs. La ligne centrale, plus foncée, exprime la division de l'unité en deux (2) bandes de 125 m. Quant aux nombres 0 à 1 000 ou 1 000 à 0 que l'on voit dans la marge de gauche, ils correspondent aux distances parcourues sur le layon (les

jalons indiqueront 0 à 1 000 si l'on va de l'ouest vers l'est et 1 000 à 0 dans le cas contraire). L'essentiel en remplissant la fiche est d'indiquer l'orientation du croquis dans la case réservée à cet effet.

En plus de décrire l'emplacement des tiges, le croquis doit montrer tous les détails importants concernant la topographie, l'hydrographie et les renseignements élémentaires ayant trait à l'occupation du sol.

**Illustration 6**

Méthode suggérée pour le comptage des tiges











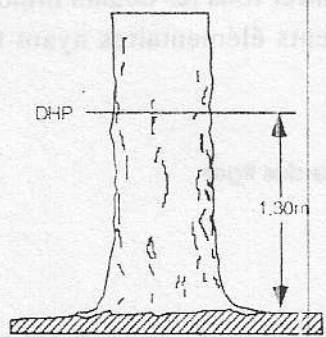
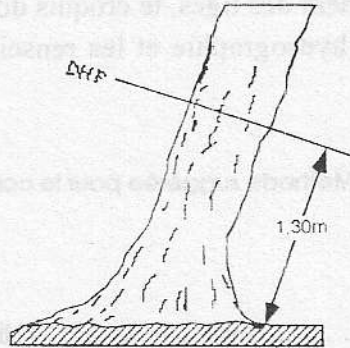
	.....	1 tige
	.....	2 tiges
	.....	3 tiges
	.....	4 tiges
	.....	5 tiges
	.....	6 tiges
	.....	7 tiges
	.....	8 tiges
	.....	9 tiges
	.....	10 tiges



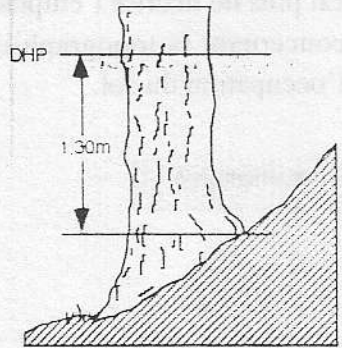
Illustration 7 Quelques exemples montrant la localisation du DHP



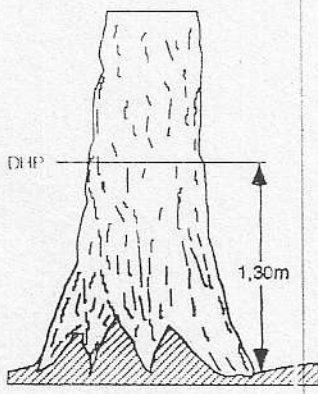
Arbre à fût droit sans contrefort



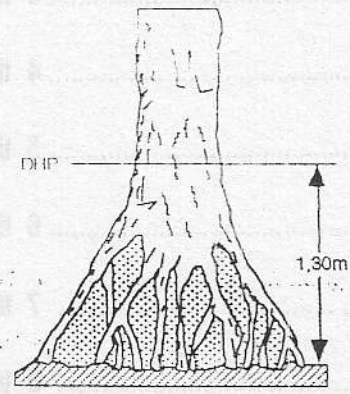
Arbre incliné



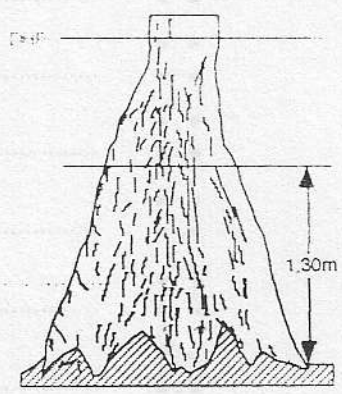
Terrain en pente



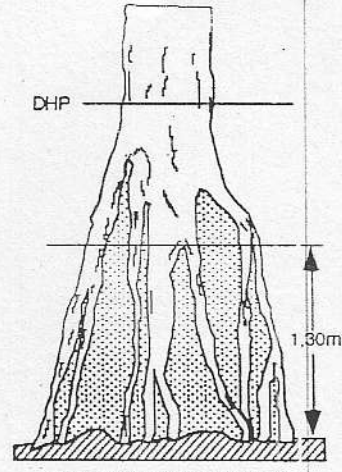
Contreforts à moins de 1,30m



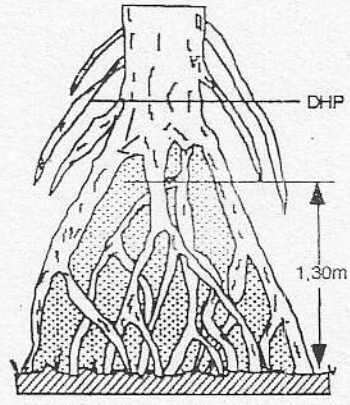
Echasse à moins de 1,30m



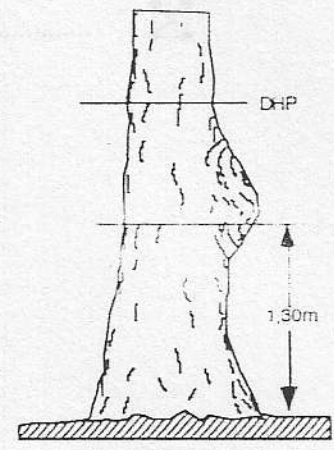
Contreforts au-dessus de 1,30m



Echasse au dessus de 1,30m



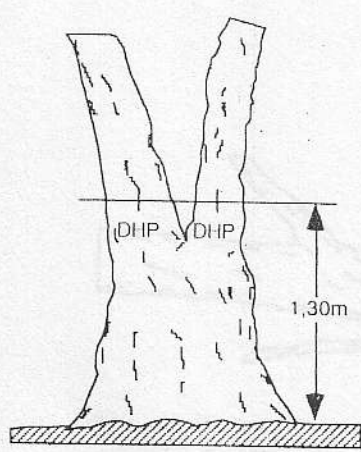
Echasse se prolongeant sur le fût



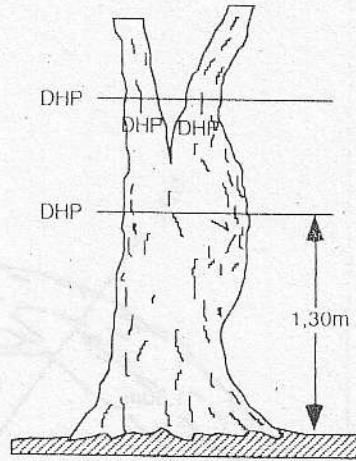
Arbre bosselé à 1,30m

Illustration 7

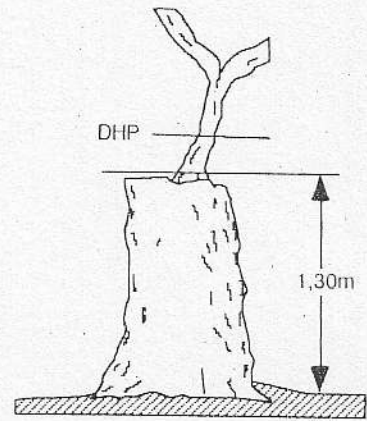
Quelques exemples montrant la localisation du DHP



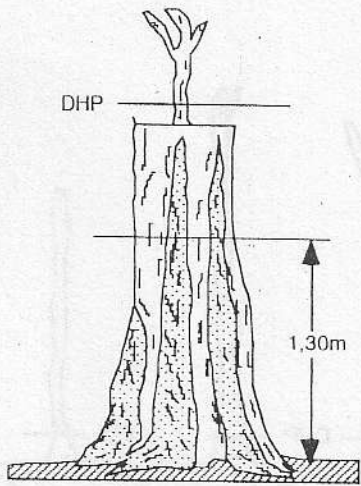
Arbre fourchu à moins de 1,30m



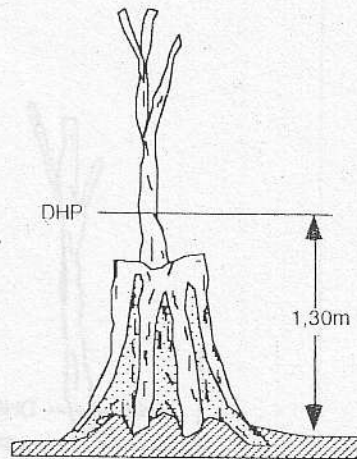
Arbre fourchu et bosselé à 1,30m



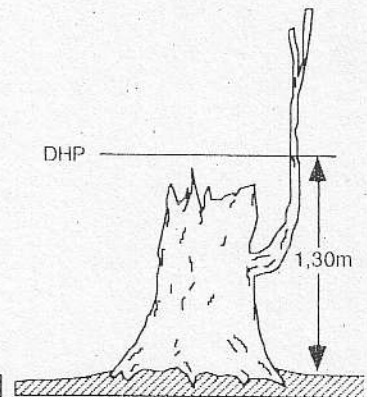
Abattage à 1,30m



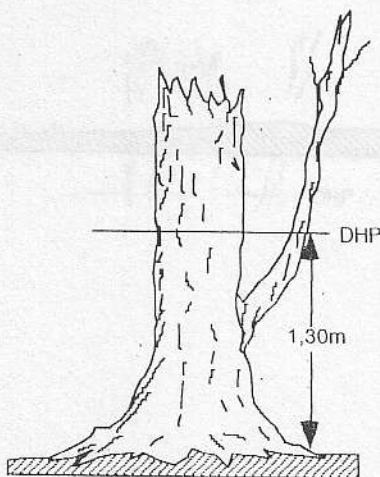
Abattage au-delà de 1,30m



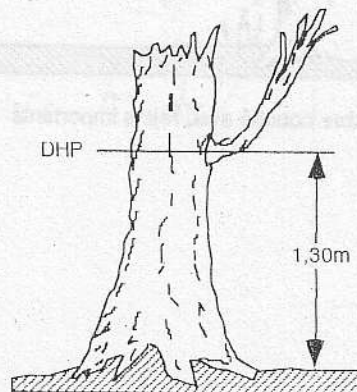
Abattage au dessous de 1,30m



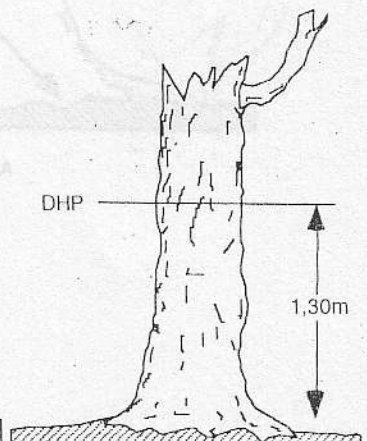
Cassé inférieure à 1,30m



Cassé au-delà de 1,30m  
dont rejet plus bas que 1,30m



Cassé au-delà de 1,30m  
dont rejet à 1,30m

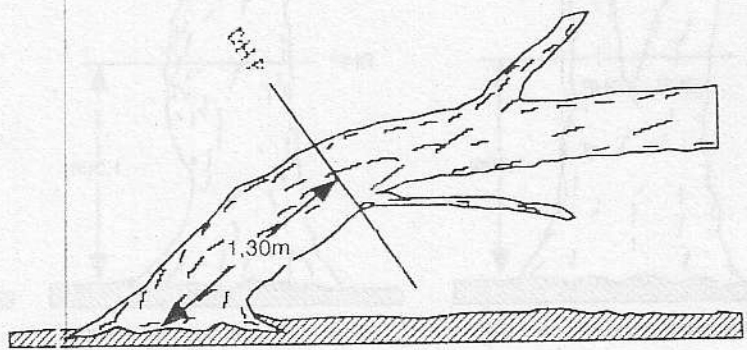


Cassé au-delà de 1,30m  
dont rejet au delà de 1,30m

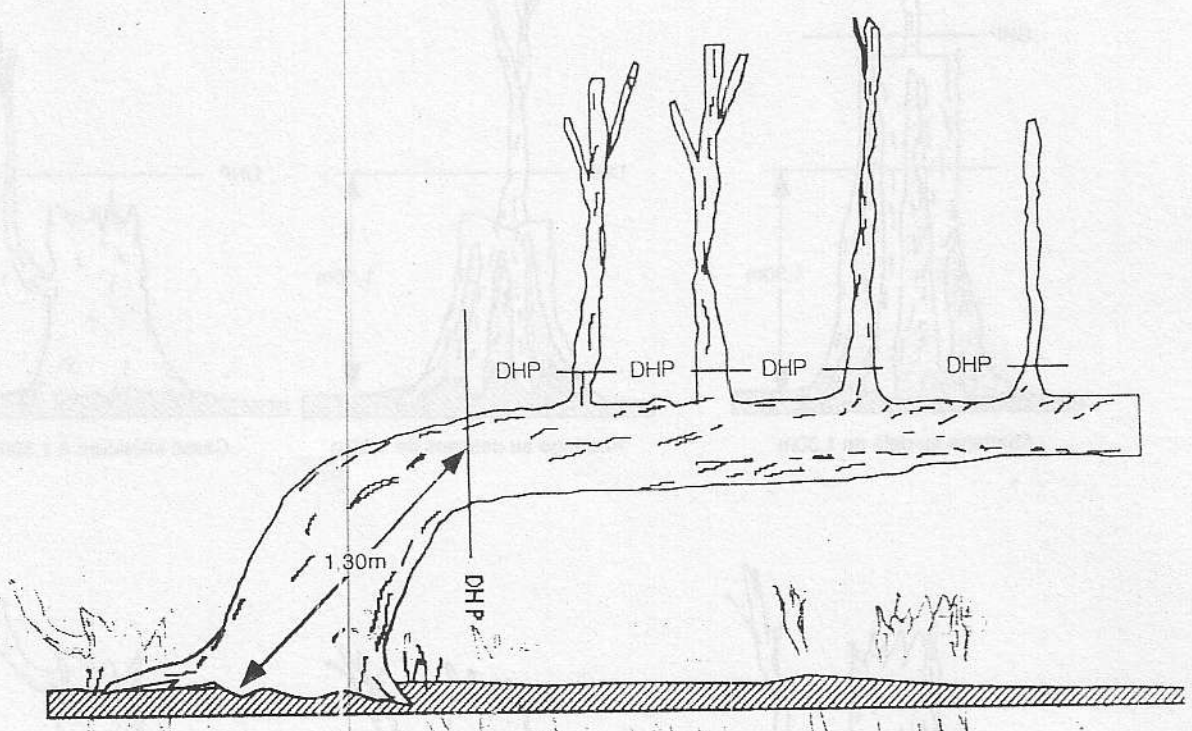


Illustration 7

Quelques exemples montrant la localisation du DHP



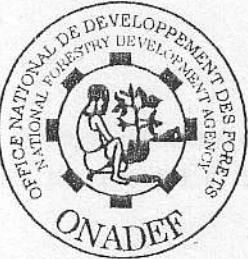
Arbre couché sans rejet important



Arbre couché avec rejets importants

Illustration 9

Exemple d'enregistrement des données de comptage

	REPUBLIQUE DU CAMEROUN Ministère de l'Environnement et des Forêts <b>O NA DE F</b>	<b>FICHE DE COMPTAGE</b>  inventaire d'exploitation forêt sous concession
---	---	--

FORET: Concession "Ndongo Paul"	CODE: <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0   2   1   4   6</span>
ASSIETTE DE COUPE: <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0   5</span>	PARCELLE: <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">D   3</span>
UNITE DE COMPTAGE: <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3   -   0   8</span>	SUPERFICIE(ha): <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> </span>

REMARQUES: .....

.....

ESSENCE ET CODE	DME	EFFECTIF PAR CLASSE DE DHP ET PAR ESSENCE														TOTAL ESSENCE		
		55 (50-60)		70 (60-80)		90 (80-100)		110 (100-120)		130 (120-140)		150 (140-160)		170 (160-180)			180 (180 +)	
		P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T		P	T
Movingui (1215)	60			•	•	•				•								4
Sipo (1121)	80			•	•	•		3			•	•		2				5
Moabi (1118)	100						•		1	•		1						2
Limballi (1318)	60			•	•	•	•										13	14
Sapelli (1122)	100																	



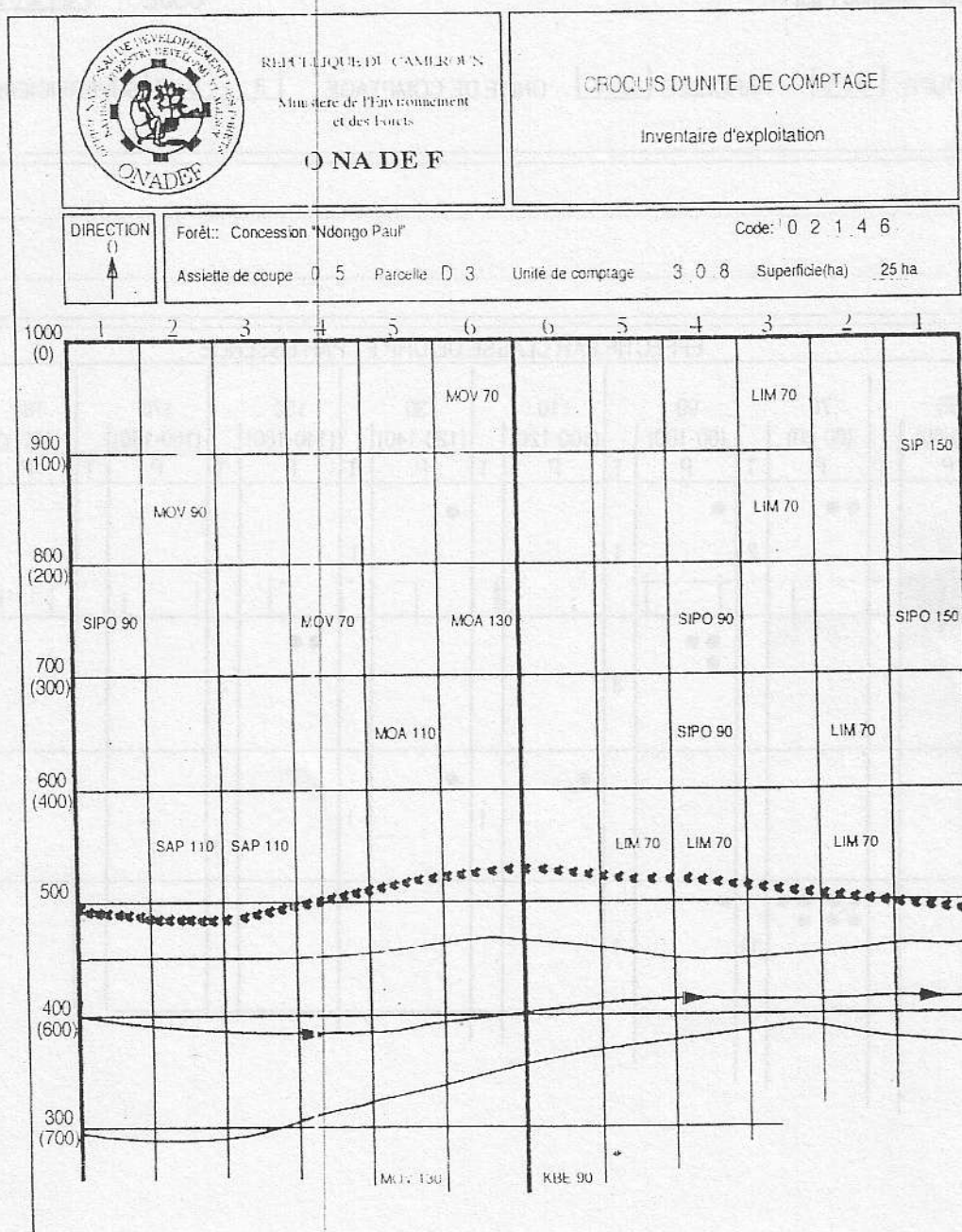
Les essences rencontrées sont notées par leur abréviation accompagnée de leur classe de diamètre. L'illustration 9 est un exemple de croquis d'unité de comptage.

3.2.4. Le marquage des tiges exploitables

Lors du dénombrement des tiges, les prospecteurs doivent marquer de la lettre «V» toutes les tiges à abattre. Ce marquage se fait à la machette. On doit également, au fur et à mesure du dénombrement, encocher d'un coup de machette toutes les tiges inventoriées.

Illustration 9

Exemple de croquis d'unité de comptage



CHAPITRE 4

Les contours de l'assiette de coupe

# RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE



Le dossier d'inventaire comprend toutes les fiches de données récoltées sur le terrain et accompagnées de cartes à l'échelle 1/5 000e résumant ces données pour l'ensemble de l'assiette de coupe.

Le dossier comprend:

- Les fiches de comptage;
- Les croquis d'unités de comptage;
- Les fiches de description de layon;
- La carte topographique;
- La carte d'exploitation.

#### 4.1. Le rapport d'inventaire

Il comprend trois parties principales:

- le cadre géographique;
- l'organisation des travaux;
- les tableaux compilés.

Il est évident que la partie la plus essentielle est celle relative aux tableaux, car ce sont les tableaux qui résument les résultats de l'inventaire. Il s'agit de:

- table de stock;
- table de peuplement;
- table de contenance.

## 4.2. La carte-résumé de l'inventaire

Cette carte à l'échelle de 1/5 000 comporte comme indication en marge: le nom de la société d'exploitation, le numéro de concession, le numéro de l'assiette de coupe, l'identification du feuillet de référence (1/50 000 ou 1/200 000). On trouve également une légende donnant la définition des symboles utilisés pour la cartographie (routes, sentiers, rivières, pentes, etc...).

Quant à la partie cartographiée, elle illustre:

- Les contours de l'assiette de coupe;
- Les corrections apportées (s'il y a lieu) sur le plan des détails topographiques, hydrographiques et autres;
- La partie du parcellaire incluse dans l'assiette de coupe avec indication du numéro complet de chaque unité de comptage;
- L'inscription, à l'intérieur de chaque unité de comptage, des principales essences inventoriées positionnées telles qu'on les retrouve sur le terrain.

Les illustrations 10 et 11 concernent la carte-résumé de l'inventaire.



Illustration 10

Exemple d'inscriptions en marge d'une carte-résumé d'inventaire

Marge du haut

SOCIETE CAMEROUNAISE D'EXPLOITATION DES BOIS

CARTE-RESUME

D'INVENTAIRE D'EXPLOITATION

Marge de gauche

Concession	02146
Assiette de coupe	05
Feuil et	1/10 000 3b

ESSENCES MENTIONNEES

Bété	Bté
Dibélou	Dib
Fraké	Fr
Limtali	Lim
Moaoi	Moa
Mov ngui	Mov
Sapelli	Sap
Sipo	Sip
Bossé	Bos
Azobé	Azo
Kotibé	Kbé



ECHELLE 1/5 000°

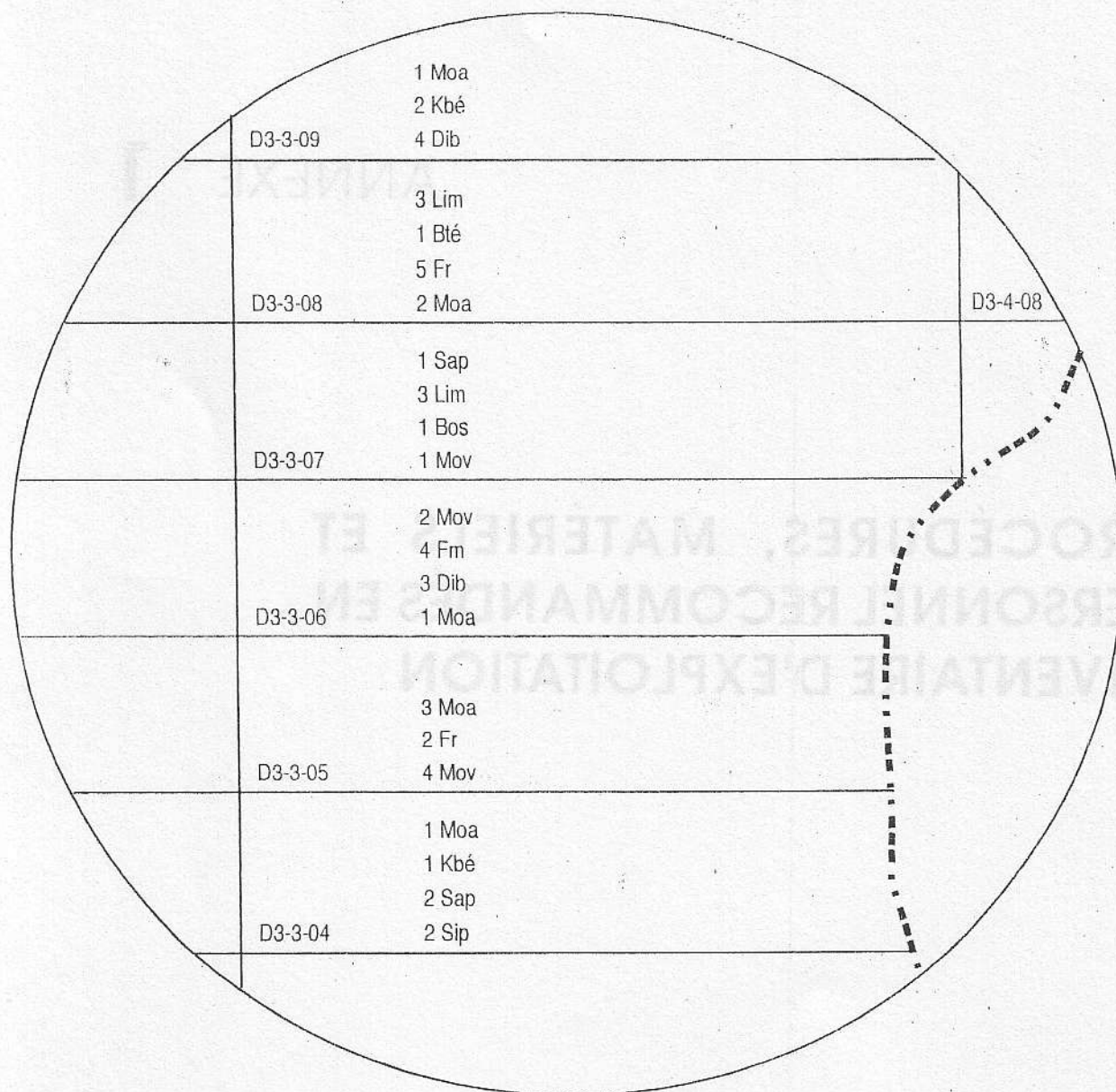
Marge du bas

LEGENDE

Chemin carrossable .....	
Chemin non carrossable .....	
Rivière .....	
Limite d'assiette de coupe .....	
N° d'unité de comptage .....	D3-3-08
Limite d'unité de comptage .....	

Illustration 11

Extrait de la partie cartographiée d'une carte-résumé d'inventaire  
(Echelle 1/5 000)





# ANNEXE

# 1

## PROCÉDURES, MATÉRIELS ET PERSONNEL RECOMMANDÉS EN INVENTAIRE D'EXPLOITATION

## Composition-type des équipes de prospection et les rendements

### 1. Equipe de layonnage

Cette équipe peut être composée de 8 à 12 personnes, suivant le rendement attendu. La composition d'une équipe type de layonnage est la suivante:

#### Pour l'orientation du layon

- . 1 Boussolier, Chef d'équipe qui assure la bonne orientation du layon.
- . 5 Machetteurs dont un «machetteur de tête» (ou traceur) qui doit dégager sommairement le layon selon les indications du boussolier. Les autres machetteurs sont appelés à élargir et dégager nettement le layon.
- . 2 Jalonneurs l'un est chargé de couper et fournir des jalons et l'autre d'aligner les jalons de façon à matérialiser l'axe du layon sans tenir compte des distances.

#### Pour le chaînage du layon

- . 1 Chaîneur responsable de la pose des jalons à des distances calculées après corrections dues à la pente; par ailleurs, il complète les fiches de description du layon.
- . 2 Aide-chaîneurs travaillant avec le chaîneur.
- . 1 Porteur d'eau, de nourriture, de la trousse de premiers soins, etc.

Le rendement d'une telle équipe dépend des conditions du terrain. Quoiqu'il en soit, on peut le situer entre 2 et 3 km par jour.

### 2. Equipe de comptage

- . 6 Prospecteurs chargés du dénombrement des tiges.
- . 1 Boussolier-traceur qui s'assure à l'aide d'une boussole que le 6ième prospecteur ne dévie pas au-delà d'une distance approximative de 125 m du layon.
- . 1 Pointeur qui enregistre les tiges dénombrées sur la fiche de comptage.
- . 1 Chef d'équipe responsable du «Croquis de l'unité de comptage».
- . 1 Porteur, pour l'eau, la nourriture, la trousse de premiers soins, etc.



Le rendement de l'équipe de comptage, après un certain rodage, doit pouvoir atteindre 2 unités de comptage par jour.

**3. Equipe d'intendance**

- 1 cuisinier
- 1 aide-cuisinier
- 1 chauffeur

**Procédure à suivre lors des travaux de prospection**

**1. Etape du layonnage**

Rappelons d'abord la succession des étapes de ce travail qui consiste finalement à matérialiser toutes les unités de comptage.

L'équipe trace d'abord le layon d'accès qui joindra le point de rattachement au point de départ du layonnage proprement dit. Ensuite cette équipe devra se préoccuper de tracer le layon de base (ouest-est) auquel se trouvent attachés tous les layons sud-nord. Ce layon de base est un layon qui délimite la parcelle. Il est toujours préférable que le point de départ se situe sur le layon de base. C'est après avoir tracé ce dernier que l'on entreprend les layons sud-nord. Les layons ouest-est viennent en dernier.

L'opération de layonnage peut s'expliquer en considérant deux parties distinctes: l'ouverture du layon et le chaînage. Ceux qui s'occupent de l'orientation et de l'ouverture du layon sont en tête de l'équipe. Derrière eux suivent ceux qui exécutent le chaînage.

En début de layon, le boussolier place sa boussole à l'endroit précis où se trouve le jalon indiquant le départ. La boussole doit être au niveau et supportée par un bâton appuyé au sol pour la rendre parfaitement immobile. C'est ainsi que s'effectuent toutes les visées à la boussole (lors de cette opération, il est très important de se rappeler que la direction donnée par une boussole peut être faussée par la proximité d'un objet métallique). Ensuite le machetteur de tête trace une partie du layon selon la direction donnée par le boussolier. Le jalonneur posera un premier jalon le plus loin possible mais à une distance d'au moins dix (10) mètres. Si le jalon est éloigné (par exemple 25 m), des jalons intermédiaires peuvent être fixés (par simple alignement à l'oeil). Par alignement également, on peut faire progresser le jalonnement au-delà des jalons placés à la boussole. Toutefois des visées à la boussole doivent souvent être effectuées pour s'assurer qu'il n'y a pas de déviations et aussi lorsqu'on a certains obstacles à contourner.

Les chaîneurs ont pour tâche de suivre les jalons alignés par les membres de l'équipe qui les précèdent et à l'aide d'un câble en acier de 25 mètres de longueur et de positionner des nouveaux jalons à des distances précises calculées en fonction des corrections dues aux pentes.

A partir du jalon matérialisant le départ du chaînage, les chaîneurs mesurent d'abord une distance de 25 mètres sans tenir compte de la pente et un jalon est fixé. Ensuite, la pente est lue à l'aide du clisimètre et dans le sens de la progression du layon. L'aide-chaîneur, qui se trouve près du dernier jalon fixé, tient une mire indiquant la hauteur à laquelle la visée doit s'effectuer. Cette mire est calibrée selon la taille (au niveau des yeux) de celui qui utilise le clisimètre (chaîneur). Une fois la pente connue, on avance de 25 mètres et on recommence le même processus.

Après avoir temporairement matérialisé la distance de 50 m, le chef d'équipe calcule la moyenne des deux pentes obtenues et trouve la correction à ajouter avec la table de correction de pente. Mais attention, il s'agit ici d'une moyenne qui ne tient pas compte du fait que la pente soit positive ou négative. Dans l'un ou l'autre des deux cas, la correction à apporter est toujours un ajout. Par exemple, une pente ascendante de 8 % suivie d'une pente descendante de 9 %, doit être considérée comme si l'on avait une pente moyenne de 8,5 % sur 50 mètres (même si c'est faux) dans le but de corriger la distance.

Les jalons placés à tous les 50 mètres sont ceux sur lesquels sont inscrits les distances cumulatives. Cette inscription peut se faire sur des rubans de plastique attachés aux jalons ou directement sur le jalon à l'aide de la peinture ou d'un marqueur.

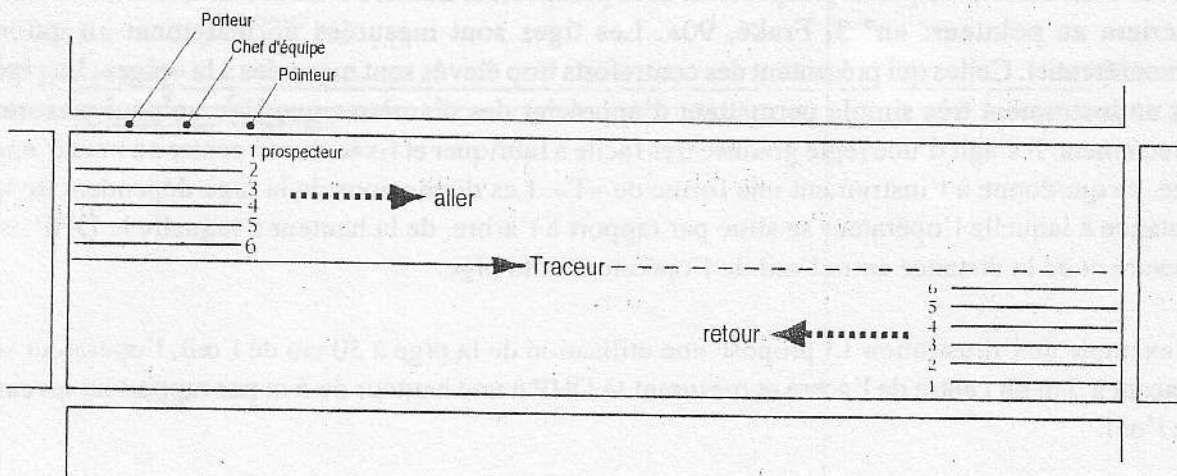
Pendant que s'effectue le chaînage, le chef d'équipe doit compléter la fiche de «description du layon».

## 2. Etape du comptage

Pour chaque unité de comptage, ce travail s'effectue en deux virées de 125 m de largeur : une à l'aller et une au retour (illustration 12).

Illustration 12

Méthode de prospection d'une unité de comptage





Au départ, les 6 prospecteurs se placent à une distance moyenne de 21 m les uns des autres (considérant que le premier est à une dizaine de mètres du layon) et le traceur se positionne à 125 mètres du layon. Le traceur est muni d'une boussole. Il est un guide pour le 6ième prospecteur. S'il n'y avait pas de traceur et comme le 6ième prospecteur n'a aucun point de repère pour s'orienter, ce dernier pourrait se mettre à dévier. Comme chacun des prospecteurs se réfère à la position de son voisin pour garder l'alignement, toute l'équipe pourrait être entraînée lentement et couvrir une largeur de plus de 125 mètres.

En principe, le strict respect de la largeur de 125 mètres n'est pas absolument exigé puisque la compilation des données est faite par unité de comptage. Un arbre se trouvant à 125 m du layon et mesuré lors d'un premier passage serait ignoré au retour et cela ne changerait rien aux données. Le problème est qu'une déviation trop importante (sans traceur, on a vu jusqu'à 100 m d'erreur) fait que les prospecteurs se retrouvent trop distancés les uns des autres et risquent d'oublier le dénombrement de certains arbres. De plus, la localisation des tiges sur le croquis d'unité de comptage devient erronée.

Lorsque les six prospecteurs sont en place, le chef d'équipe donne l'ordre du départ. Les prospecteurs doivent évoluer le plus possible à la même vitesse. Ils transmettent les données de la façon suivante:

- L'identification du prospecteur par son numéro d'ordre (1 à 6)
- Le nom pilote de l'arbre
- La classe de DHP

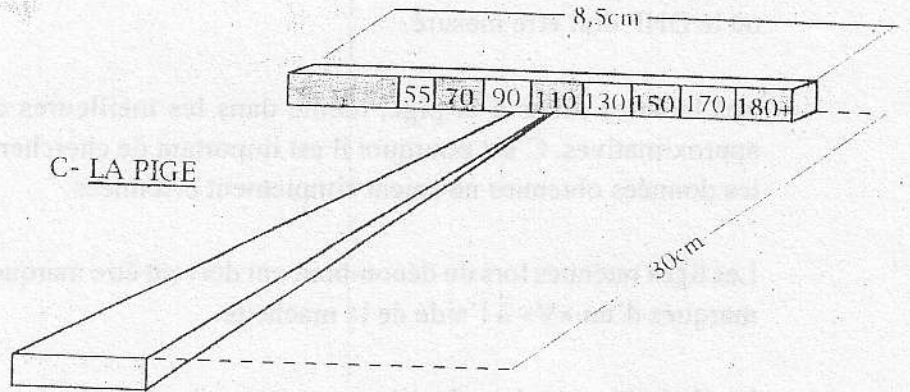
**Exemple:** numéro 1, Sapelli 100

L'énoncé du diamètre se fait en dizaines en se basant sur la moyenne de la classe de diamètre considérée. Comme il s'agit de classes de 20 cm d'amplitude (sauf pour la classe 55), les prospecteurs communiquent au pointeur le diamètre moyen de la classe tel qu'il est défini sur la fiche de comptage. Le diamètre moyen de la classe «90» est 90 cm. Tous les arbres de cette classe seront donc classés 90 par le prospecteur. Si le prospecteur numéro 3 trouve un Fraké de 83 cm, il crierait au pointeur: «n° 3, Fraké, 90». Les tiges sont mesurées normalement au galon circonférentiel. Celles qui présentent des contreforts trop élevés sont mesurées à la «pige». La pige est un instrument très simple permettant d'apprécier des diamètres que l'on ne peut mesurer directement. Il s'agit d'une règle graduée très facile à fabriquer et fixée en son centre au bout d'une tige, ce qui donne à l'instrument une forme de «T». Les dimensions de la pige dépendent de la distance à laquelle l'opérateur se situe par rapport à l'arbre, de la hauteur à laquelle le DHP est mesuré et de la distance entre l'œil de l'opérateur et la pige.

L'exemple de l'illustration 13 propose une utilisation de la pige à 30 cm de l'œil, l'opérateur se plaçant à 5 m du centre de l'arbre et mesurant le DHP à une hauteur de 5 m par rapport au niveau de l'œil.

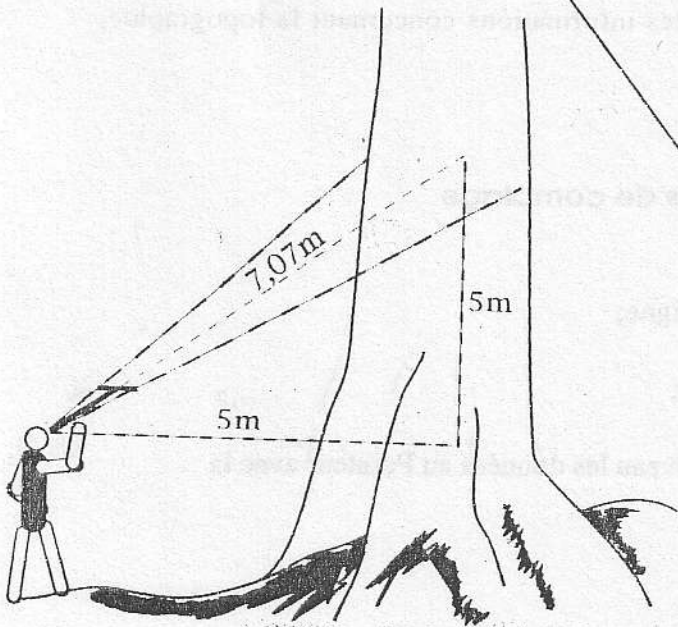
Illustration 13

La pige



C- LA PIGE

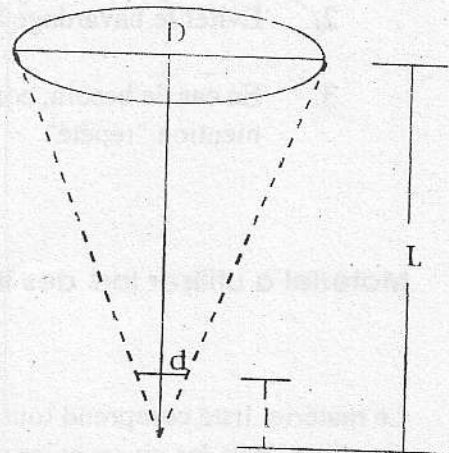
b- Son utilisation



Distance horizontale = 5m  
 Hauteur = 5m  
 Distance réelle utilisée pour la lecture:

$$\sqrt{(5m)^2 + (5m)^2} = 7,07m$$

C- CALIBRATION DE LA PIGE



L = distance réelle entre l'œil et le centre de l'arbre  
 l = distance de l'œil à la pige  
 D = diamètre de l'arbre  
 $d/D = l/L$  donc  $d = Dl/L = D \times 4,25$ .  
 Chaque classe de 20cm mesure donc sur la pige 8,5mm.



Le support au bout duquel est fixée la partie graduée mesure 30 cm. Cette mesure de 30 cm sert à placer la pige à la bonne distance de l'œil. Elle sert également à trouver la hauteur sur l'arbre où le DHP doit être mesuré.

Les lectures faites à la pige, même dans les meilleures conditions d'utilisation, sont assez approximatives. C'est pourquoi il est important de chercher à respecter ces conditions pour que les données obtenues ne soient simplement erronées.

Les tiges retenues lors du dénombrement doivent être marquées. Les arbres qui sont à abattre sont marqués d'un «V» à l'aide de la machette.

Le chef d'équipe doit régulièrement tenter de réaligner les prospecteurs de façon à ce qu'aucun d'eux ne prenne du recul ou de l'avance par rapport à l'équipe.

En plus de dénombrer les arbres exploitables, les prospecteurs communiquent au chef d'équipe (qui complète le croquis d'unité de comptage) les informations concernant la topographie, l'hydrographie et les autres détails utiles.

### Instructions à observer lors des opérations de comptage

1. Les prospecteurs doivent évoluer en ligne;
2. Eviter le bavardage lors du comptage;
3. En cas de besoin, communiquer à nouveau les données au Pointeur avec la mention "répété"

### Matériel à utiliser lors des inventaires d'exploitation

Le matériel listé comprend tout ce qui est nécessaire à l'équipe pour exécuter sa tâche. Ce qui concerne l'eau, les vivres et les vêtements est laissé au bon sens des responsables de l'inventaire.

Les quantités indiquées pour chaque item sont les quantités exactes et ne sont ni sous-évaluées, ni exagérées. Elles sont calculées pour l'équipe standard, telle que décrite aux pages précédentes.

1. **Equipe de layonnage**
  - . Chaîne de 25 mètres (câble en acier) 1
  - . Boussole à bain d'huile (de précision) 1
  - . Ruban à mesurer de 10 mètres 1

·	Clisimètre (qui donne les pentes en %)	1
·	Planchette ou cartable métallique	1
·	Porte-document	1
·	Machettes	7
·	Lime	2
·	Grand sac à dos	1
·	Petits sacs à dos	2
·	Trousse de premiers soins	1
·	Petit pot de peinture à l'huile et pinceau	1
·	Marqueur à l'encre indélébile	1
·	Copie des normes d'inventaire d'exploitation	1
·	Table de correction de pente	1
·	Copie du plan d'inventaire	1
·	Bloc-notes	1
·	Fiches de description de layon	—
·	Crayons et gommes à effacer	—
·	Calculatrice de poche	1
2.	<b>Equipe de comptage</b>	
·	Galon circonférentiel	6
·	Piges	6
·	Boussole de poche	1
·	Machettes	8
·	Limes	2
·	Planchettes ou cartables métalliques	2
·	Porte-document	1
·	Trousse de premiers soins	1
·	Grand sac à dos	1
·	Petits sacs à dos	2
·	Copie des normes d'inventaire d'exploitation	1
·	Fiches de «Croquis d'unité de comptage»	—
·	Fiches de comptage	—
·	Crayons et gommes à effacer	—
·	Manuel de dendrologie	—
·	Imperméables	
·	Tentes	
·	Bottes	
·	Fusil	
·	Nattes, couvertures, sacs de couchage	
·	Tenues de brousse	
·	Marmites, fourchettes, cuillères, plats, etc	
·	Calculatrice de poche	1



## ANNEXE

## 2

# EXEMPLAIRES DES DIFFÉRENTES FICHES UTILISÉES LORS DES TRAVAUX DE PROSPECTION







REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Ministère de l'Environnement  
et des Forêts

**O N A D E F**

FICHE DE COMPTAGE

Inventaire d'exploitation

FORET : Concession "Ndongo Paul"

CODE 0 2 1 4 6

ASSIETTE DE COUPE

0 5

PARCELLE D 3

UNITE DE COMPTAGE 3 - 0 8

SUPERFICIE (ha) \_\_\_\_\_

REMARQUES : \_\_\_\_\_

ESSENCE ET CODE	DME	EFFECTIF PAR CLASSE DE DHP ET PAR ESSENCE																TOTAL ESSENCE	
		55 (50-60)		70 (60-80)		90 (80-100)		110 (100-120)		130 (120-140)		150 (140-160)		170 (160-180)		180 (180+)			
		P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P	T		
<	>																		
<	>																		
<	>																		
<	>																		
<	>																		
<	>																		
<	>																		
TOTAL CLASSE	de la page des pages 1 de																		

CHEF D'EQUIPE : \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

PAGE \_\_\_\_\_

DE \_\_\_\_\_



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES FORET  
**ONADEF**

CROQUIS DE L'UNITE  
DE COMPTAGE

FORET: \_\_\_\_\_ CODE 

--	--	--	--	--

 DATE \_\_\_\_\_  
CLASSE DE PENTE: \_\_\_\_\_  
ASSIETTE DE COUPE 

--	--

 PARCELLE 

--	--

 UNITE DE COMPTAGE 

--	--	--	--

 SUPERFICIE (ha) \_\_\_\_\_

REMARQUES: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

000																							
900																							
800																							
700																							
600																							
500																							
400																							
300																							
200																							
100																							



REPUBLIQUE DU CAMERO  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES FORETS



ONADET

ANNEXE

3

# TABLE DE CORRECTIONS DE PENTES POUR UNE DISTANCE DE 50 METRES

TABLE DE CORRECTIONS DE PENTES POUR UNE DISTANCE DE 50 MÈTRES

CLASSE DE PENTE(%)	MESURES A AJOUTER (m)
10 (7,5% ≤ PENTE < 12,5%)	0,25
15	0,56
20	0,99
25	1,54
30	2,20
35	2,97
40	3,85
45	4,83
50	5,90
55	7,06
60	8,31
65	9,63
70	11,03
75	12,50
80	14,03
85	15,62
90	17,27
95	18,97
100	20,71

$$* \text{MESURE A AJOUTER} = \sqrt{50^2 + (\text{CLASSE DE PENTE} / 2)^2} - 50$$



# ANNEXE

# 4

## COTATION DES ARBRES SUR PIED

## GRILLE DE COTATION DES ARBRES SUR PIED

CLASSE		1		2		3		4	
UTILISATION		Longueur minimum 16 mètres		Longueur minimum 12 mètres		Longueur minimum 6 mètres			
LONGUEUR DES BILLES		Bille de pied 10 mètres	Bille de haut 6 mètres	Bille de pied 6 mètres	Bille de haut 6 mètres	N'importe où 6 mètres			
CRITÈRES	DÉFAUTS								
SECTION	CANNELÉE	Non	Non	Faiblement	Faiblement	Faiblement			
	CÔTELÉE	Non	Non	Faiblement	Faiblement	Faiblement			
	GOUTTIÈRE	Non	Une peu accentuée	Une peu accentuée	Une	Une			
	MÉPLAT	Non	ou un	ou un	Deux	Deux			
FUT	COUDE OU COURBURE	Jusqu'à 1 cm par mètre courant	Jusqu'à 1 cm par mètre courant	Jusqu'à 1 cm par mètre courant	Jusqu'à 1 cm par mètre courant	Jusqu'à 1 cm par mètre courant			
	BOSSE	Non	Un ou une	Un ou une	Accepté	Accepté			
	BRANCHE VIVANTE	Non	Une	une	Trois	Trois			
	NOEUD SAIN	Un ou une	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté			
	BLESSURE CICATRISÉE	Un ou une	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté			
VEGETATION	ETRANGLE PAR UN FICUS	Non	Non	Non	Non	Non			
	BLESSURE OUVERTE	Non	Non	Non	Une	Une			
	BRANCHE CASSÉE GROS GOURMAND	Non	Un ou une	Un ou une	Deux de ces défauts	Deux de ces défauts			
	POURRITURE À LA BASE								
	TROU POURRI								
	NOEUD POURRI	Non	Non	Non	Un des défauts	Un des défauts			
	TRONC CREUX								
	CHAMPIGNON DE CARIE								
	PIQÛRES	Non	Sur petite surface	Sur petite surface	Accepté	Accepté			
	GRAIN D'ORGE	Non	Peu nombreux	Peu nombreux	Accepté	Accepté			
BOIS	FIL TORDU	Non	Non	Vissage léger < 15%	Vissage léger < 15%	Vissage léger < 15%			

Tous les défauts sont acceptés  
Il n'y a pas de longueur minimum  
L'arbre est déclaré et ne pourra servir au bois de feu ou au bon de bois

\* DE LA HAUTEUR D'ABATTAGE JUSQU'À LA PREMIÈRE FOURCHE OU GROSSE BRANCHE



## COTATION DES ARBRES SUR PIED

### 1— Classe 1

La longueur minimale de la bille entre la hauteur d'abattage et la première grosse branche est de 16 m.

#### Défauts admissibles sur les premiers 10 m :

- a. Courbure jusqu'à 1 cm par mètre de longueur.
- b. Un nœud sain ou une blessure cicatrisée.

#### Défauts admissibles sur les 6 mètres du haut :

- a. Une gouttière peu accentuée ou un méplat.
- b. Une branche cassée ou un gros gourmand;
- c. Courbure jusqu'à 2 cm par mètre de longueur.
- d. Une bosse ou une branche vivante.
- e. Les nœuds sains et les blessures cicatrisées sont acceptés.
- f. Les piqûres affectant une petite surface sont acceptées.
- g. Les grains d'orge peu nombreux sont acceptés.

Les défauts se situant à une hauteur supérieure à 16 m ne sont pas considérés.

Le houppier peut être défectueux jusqu'à 50 %.

**2— Classe 2**

La longueur minimale de la bille entre la hauteur d'abattage et la première grosse branche est de 12 m.

**Défauts admissibles sur les premiers 6 m :**

- a. Section faiblement cannelée ou côtelée.
- b. Une gouttière peu accentuée ou un méplat.
- c. Une branche cassée ou un gros gourmand.
- d. Courbure jusqu'à 1 cm par mètre de longueur.
- e. Une bosse ou une branche vivante.
- f. Les nœuds sains et les blessures cicatrisées sont acceptés.
- g. Les piqûres affectant une petite surface sont acceptées.
- h. Les grains d'orge peu nombreux sont acceptés.
- i. Le fil du bois peut avoir un vissage jusqu'à 15°.

**Défauts admissibles sur les 6 m du haut :**

- a. Un nœud pourri ou un trou ou un champignon de carie.
- b. Une blessure ouverte.
- c. Section faiblement côtelée ou cannelée.
- d. Une gouttière.
- e. Deux méplats.
- f. Deux branches cassées ou gros gourmands.
- g. Courbure jusqu'à 4 cm par mètre de longueur.
- h. Surface bosselée acceptée.
- i. Trois branches vivantes.
- j. Les nœuds sains, blessures cicatrisées, grains d'orge et piqûres sont acceptés.
- k. Le fil du bois peut avoir un vissage jusqu'à 15°.

Les défauts se situant à une hauteur supérieure à 12 m ne sont pas considérés et le houppier peut être défectueux jusqu'à 50 %.



### 3— Classe 3

Un arbre dont la bille de pied est inutilisable à cause de pourriture ou autre défaut majeur peut être coté C si le long du tronc on peut trouver une portion d'au moins 6 m ne comportant pas plus de défauts que ceux acceptés pour la bille du haut d'un arbre coté B.

#### Défauts admissibles sur les 6 m :

- a. Un nœud pourri ou un trou ou un champignon de carie.
- b. Une blessure ouverte.
- c. Section faiblement côtelée ou cannelée.
- d. Une gouttière.
- e. Deux méplats.
- f. Deux branches cassées ou gros gourmands.
- g. Courbure jusqu'à 4 cm par mètre de longueur.
- h. Surface bosselée acceptée.
- i. Trois branches vivantes.
- j. Les nœuds sains, blessures cicatrisées, grains d'orge et piqûres sont acceptés.
- k. Le fil du bois peut avoir un vissage jusqu'à 15°.

Les défauts se situant en dehors de la section étudiée ne sont pas considérés et le houppier peut être défectueux jusqu'à 50 %.

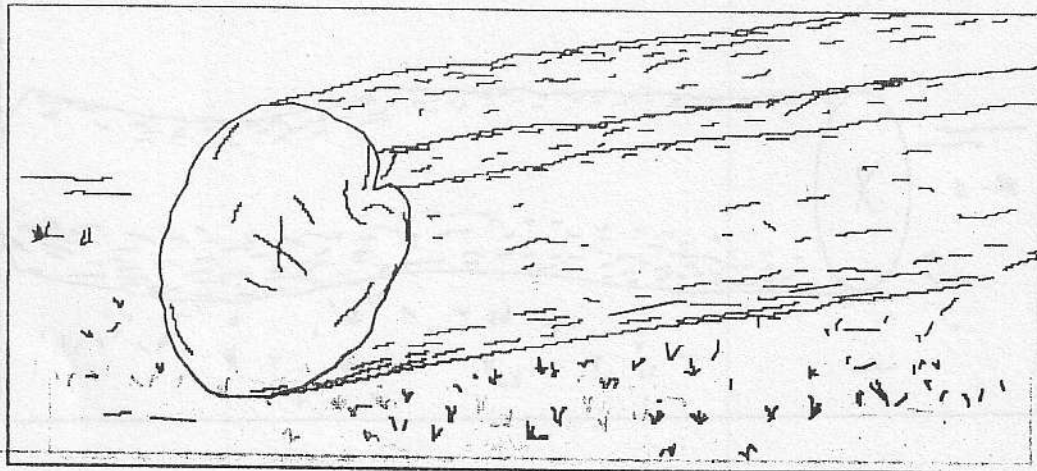
### 4— Classe 4

Cette classe comprend tous les arbres qui n'ont pu être cotés A, B, ou C et qui sont donc inutilisables par l'industrie sauf comme bois de feu ou de charbon de bois.

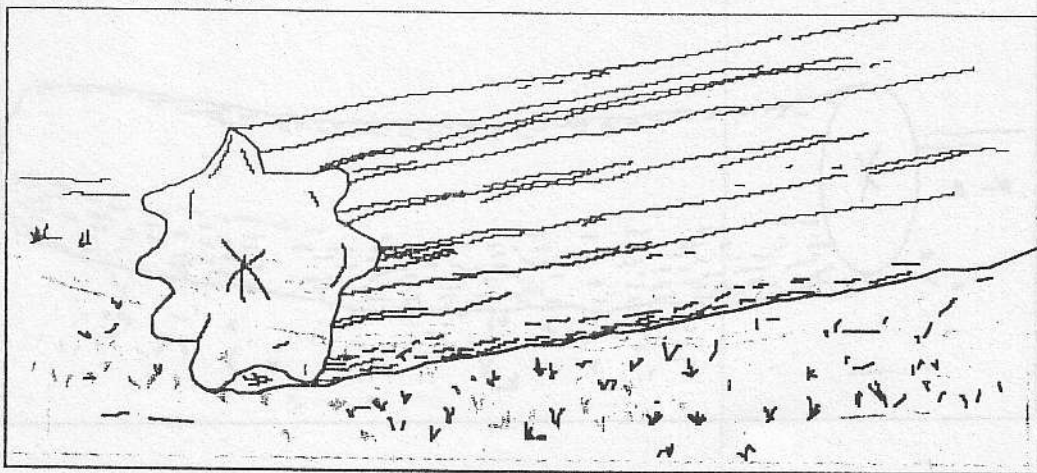
Les pages qui suivent illustrent les principaux défauts mentionnés dans la grille de cotation. Les illustrations 1a), 2a), 2c), 3d), 3i), 3g) et 4 ont été tirées de «Les règles de classement des rondins et des sciages tropicaux» 1980, ATIBT, et sont l'œuvre de G. Giordano.

1) DÉFAUTS DE LA FORME DE SECTION

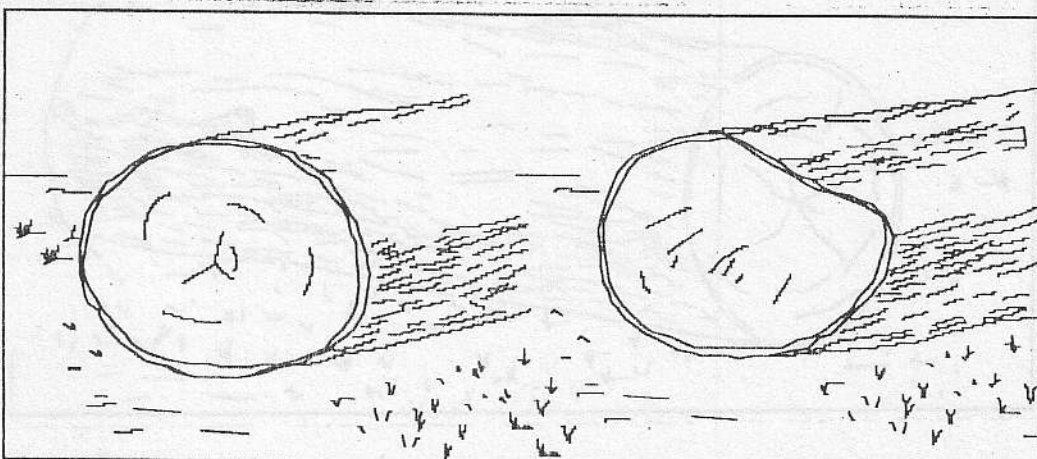
Goutière



Section canelée-côtelée



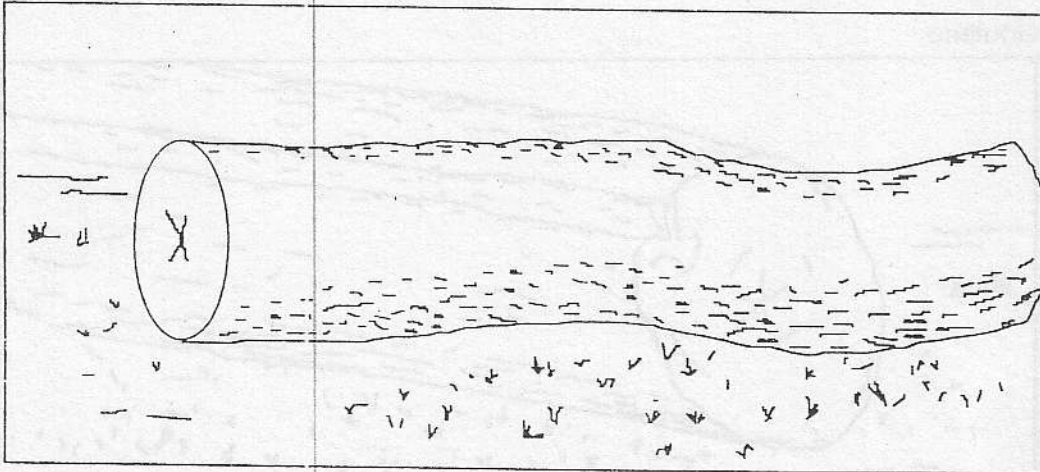
Méplat



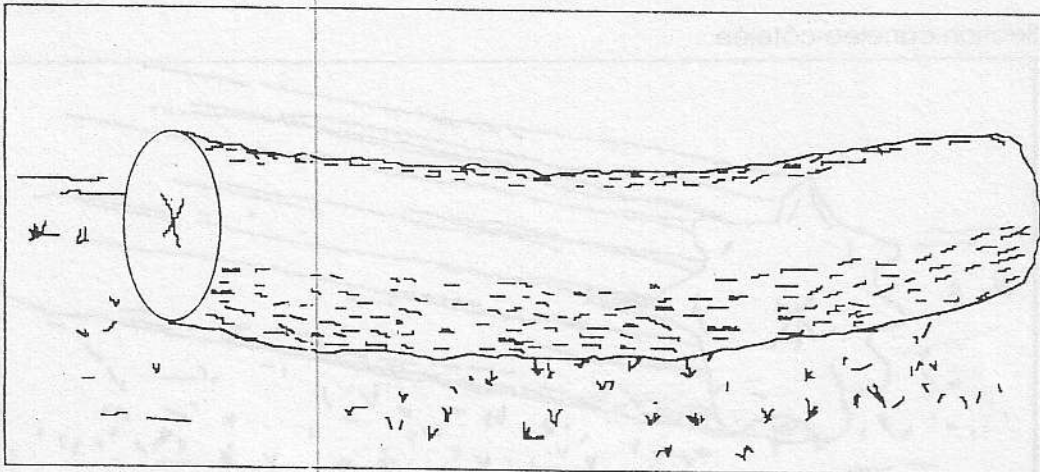


2) DÉFAUTS DE RECTITUDE DU FÛT

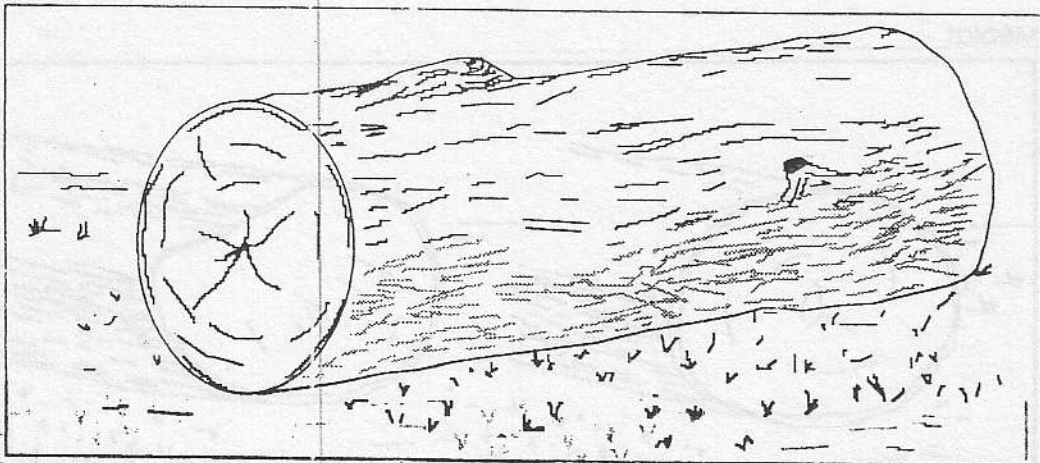
Coude



Courbure

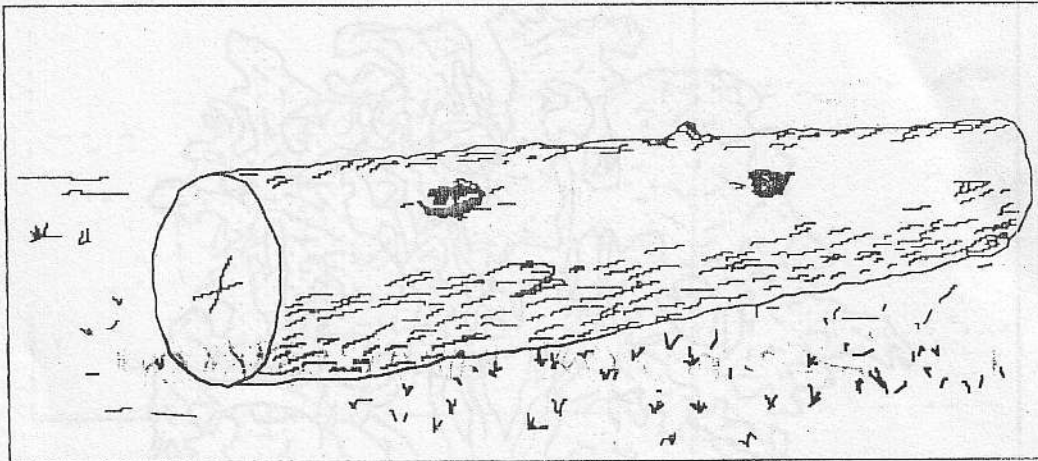


Bosse

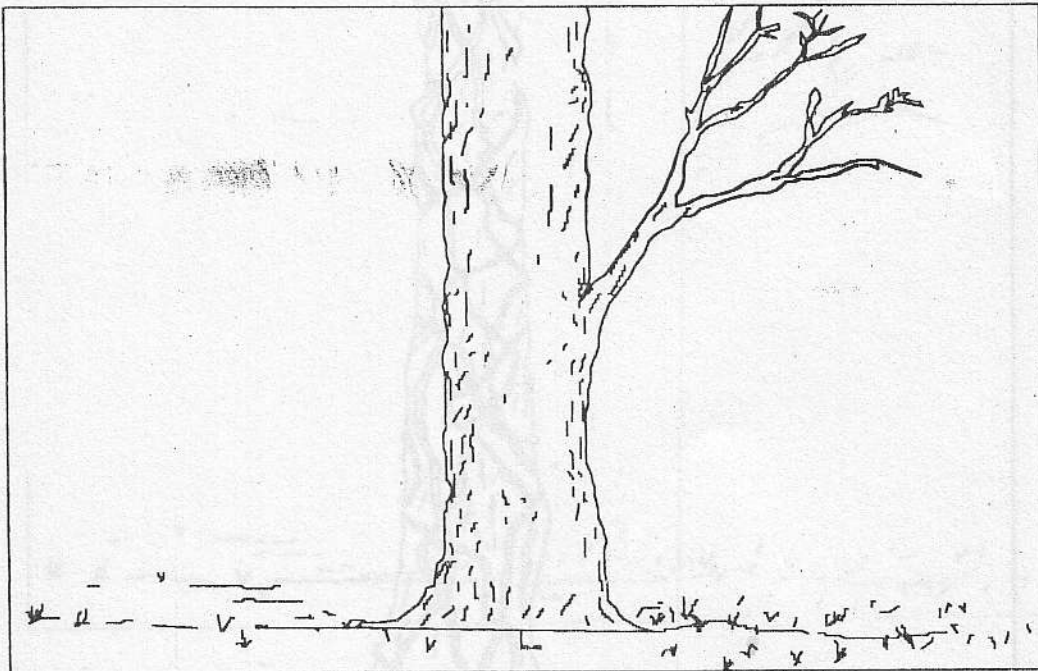


2) DÉFAUTS DE RÉCTITUDE DU FÛT (SUITE)

Blessure cicatrisée — Noeud sain



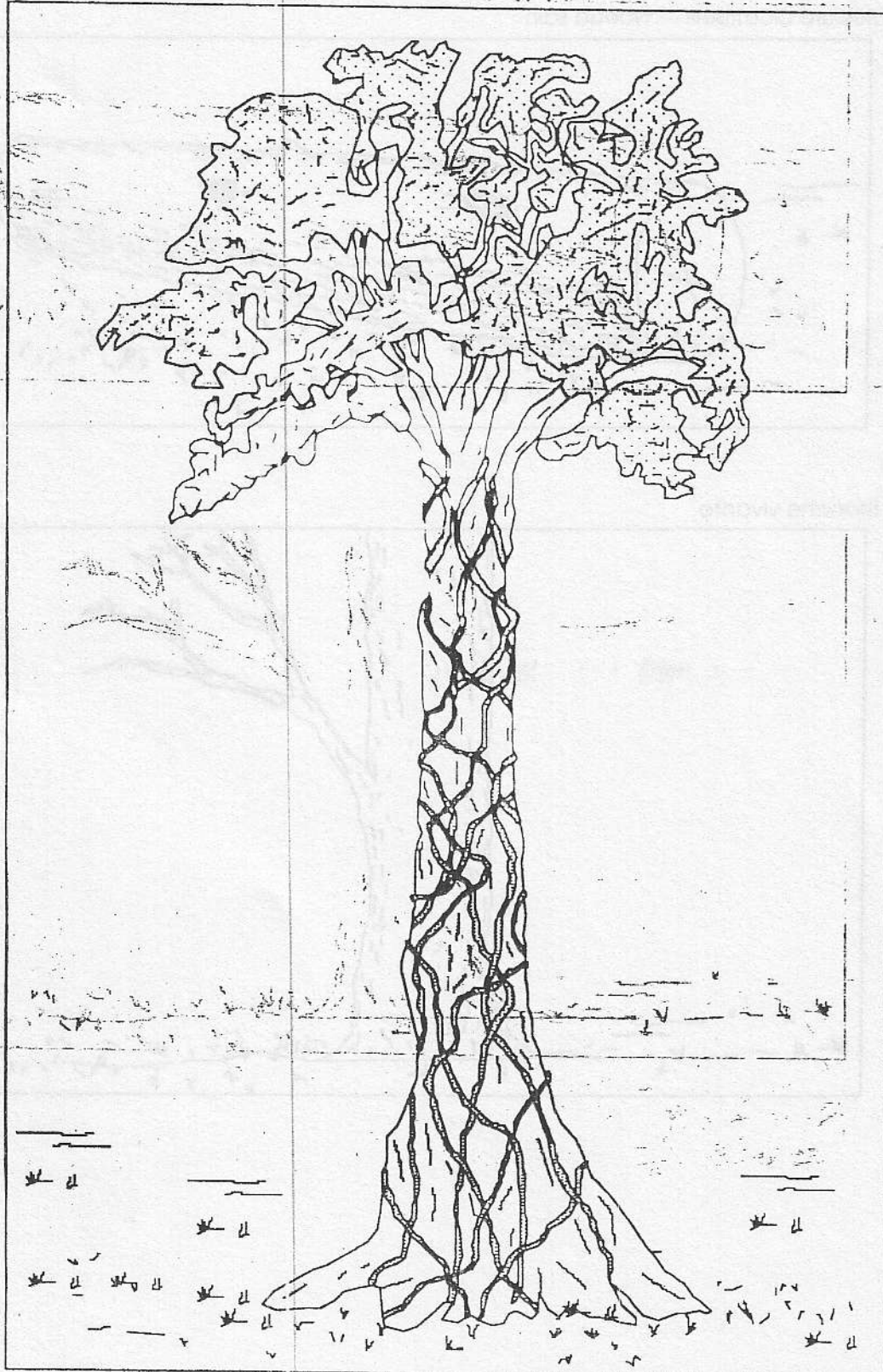
Branche vivante



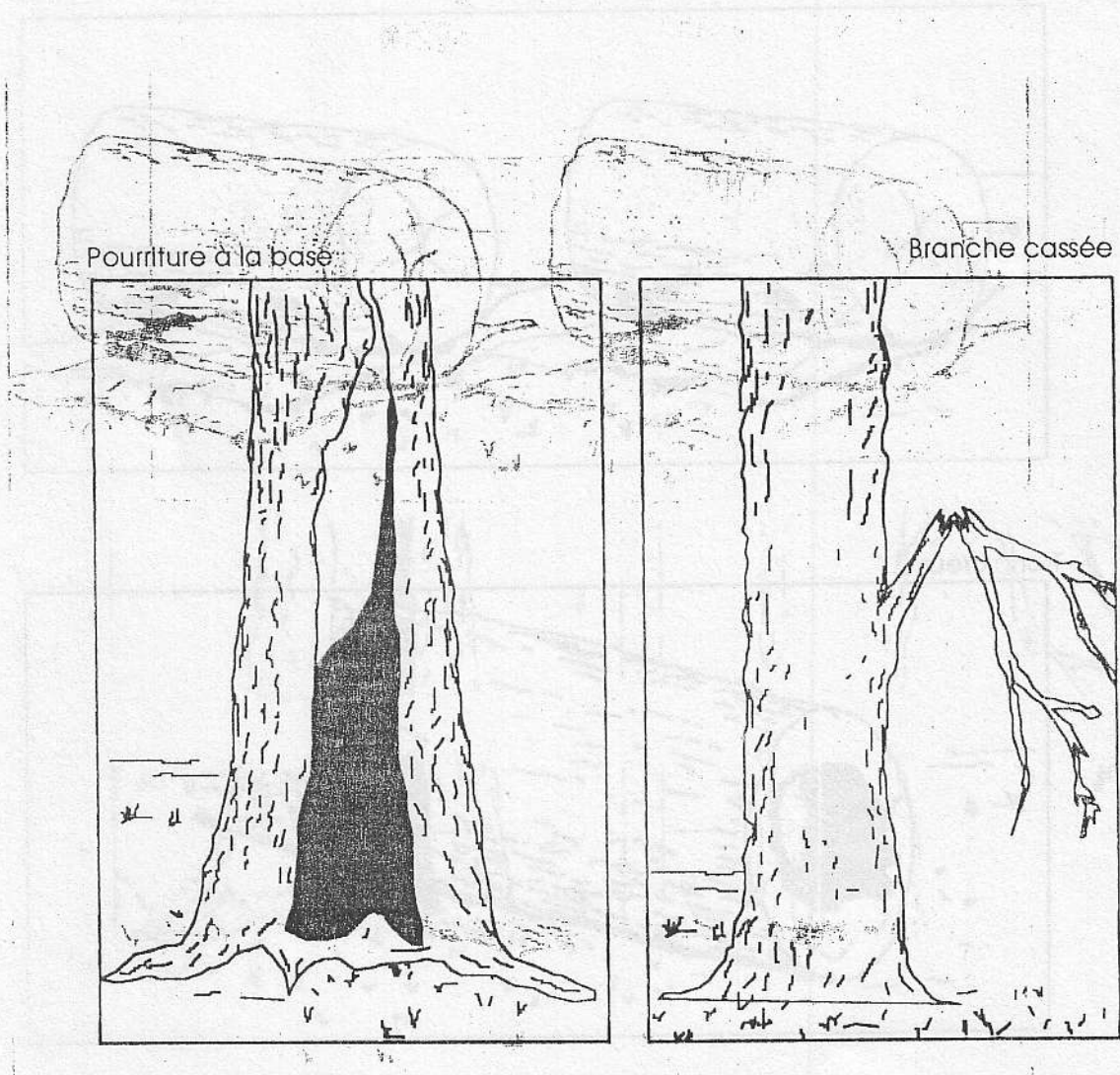


3) DÉFAUTS DE L'ÉTAT DE VÉGÉTATION

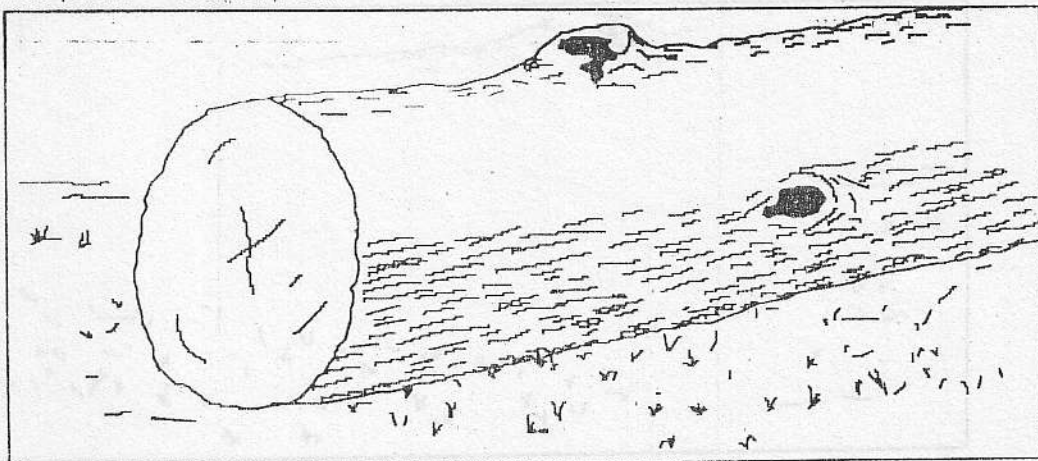
Etranglement par un ficus



3) DÉFAUTS DE L'ETAT DE VÉGÉTATION (SUITE)



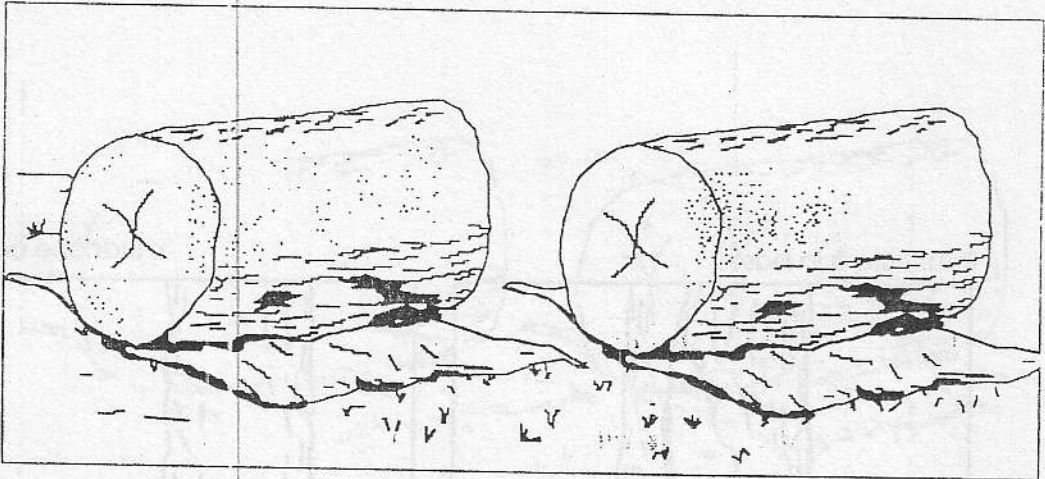
Trou pourri — Noeud pourri



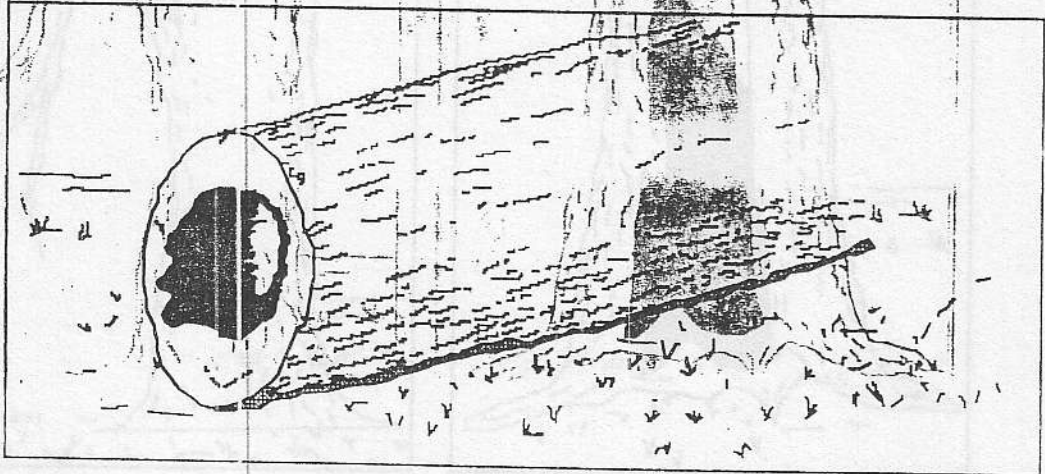


3) DÉFAUTS DE L'ÉTAT DE VÉGÉTATION (SUITE)

Piqûres



Tronc creux

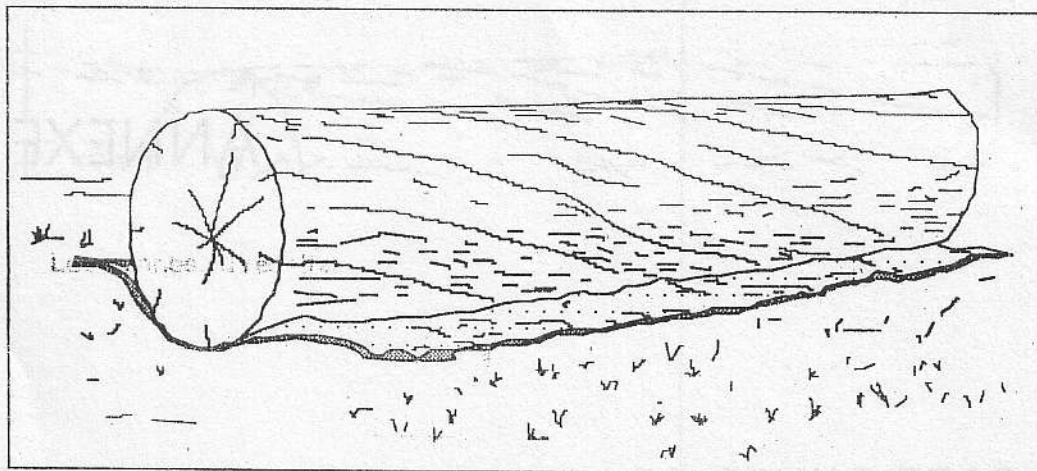


Grain d'orge



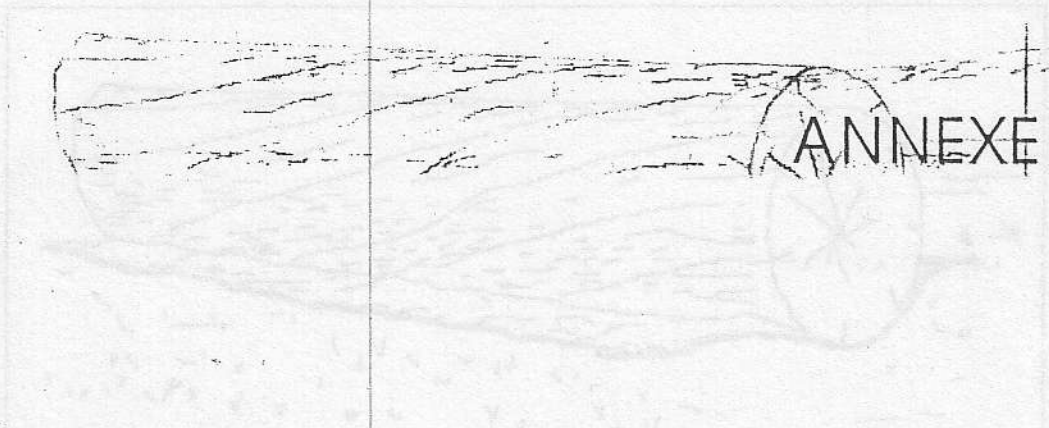
4) DÉFAUTS DE STRUCTURE APPARENTE DU BOIS

Fil tors





DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE



ANNEXE

5

**CAS PARTICULIER DE L'INVENTAIRE D'EXPLOITATION  
OPTIQUE AMÉNAGEMENT**

Les normes d'inventaire d'exploitation peuvent s'appliquer, avec quelques variantes, à l'inventaire d'aménagement, et ce d'autant plus que l'exploitation même est un acte d'aménagement.

Les changements porteront notamment sur la quantité des données à récolter, la conduite des travaux et le traitement des données.

#### 5.1. Les données à récolter

L'aménagement donne les prescriptions pour une gestion rationnelle des ressources forestières et pour une production soutenue en qualité et en quantité.

L'évaluation du potentiel doit donc tenir compte non seulement des sujets ayant atteint le diamètre minimum d'exploitabilité (DME) et pouvant donc être prélevés dans l'immédiat, mais également ceux de la deuxième, voire de la troisième rotation.

Ainsi, les arbres seront comptés à partir d'un diamètre inférieur au DME, en l'occurrence 20 cm.

#### 5.2. Le marquage des porte-graines

Les porte-graines bien conformés doivent être localisés et marqués pour être préservés lors d'une éventuelle exploitation. Ils sont marqués à la peinture rouge.

#### 5.3. L'identification des tâches de semis

Les tâches de semis importantes sont localisées pour d'éventuelles interventions sylvicoles futures.

#### 5.4. La conduite des travaux

Si le même dispositif conçu pour les travaux d'inventaire d'exploitation peut être adopté pour ceux d'aménagement (layonnage et comptage), il reste cependant que dans le deuxième cas, un accent particulier est mis sur la description du peuplement car cette description sera déterminante dans les prescriptions du plan de gestion.

L'inventaire d'aménagement ne pourra donc pas aller de pair avec l'inventaire d'exploitation car le souci de rapidité de ce dernier est incompatible avec la minutie de l'autre.



### 5.5. Les fiches

Il va sans dire que les fiches d'inventaire d'aménagement doivent subir quelques modifications au regard des particularités sus-citées.

La fiche de comptage en particulier doit comporter les classes de diamètre à partir de 20 cm.

### 5.6. Le traitement des données

Quelques retouches sont apportées au logiciel de l'inventaire d'exploitation pour l'adapter à l'inventaire d'aménagement.

Liste des essences forestières des forêts denses du Cameroun  
actuellement exploitées ou potentiellement exploitables

ESSENCES DU GROUPE 1

ANNEXE 6

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME
1101	Bié	Logania alata		
1102	Bosé d'alt	Mandoulia affinis		
1103	Bosé d'alt			
1104	Bosé d'alt			
1105	Bosé d'alt			
1106	Bosé d'alt			
1107	Bosé d'alt			
1108	Bosé d'alt			
1109	Bosé d'alt			
1110	Bosé d'alt			
1111	Bosé d'alt			
1112	Bosé d'alt			
1113	Bosé d'alt			
1114	Bosé d'alt			
1115	Bosé d'alt			
1116	Bosé d'alt			
1117	Bosé d'alt			
1118	Bosé d'alt			
1119	Bosé d'alt			
1120	Bosé d'alt			
1121	Bosé d'alt			
1122	Bosé d'alt			
1123	Bosé d'alt			
1124	Bosé d'alt			
1125	Bosé d'alt			
1126	Bosé d'alt			
1127	Bosé d'alt			
1128	Bosé d'alt			
1129	Bosé d'alt			
1130	Bosé d'alt			
1131	Bosé d'alt			
1132	Bosé d'alt			
1133	Bosé d'alt			
1134	Bosé d'alt			
1135	Bosé d'alt			
1136	Bosé d'alt			
1137	Bosé d'alt			
1138	Bosé d'alt			
1139	Bosé d'alt			
1140	Bosé d'alt			
1141	Bosé d'alt			
1142	Bosé d'alt			
1143	Bosé d'alt			
1144	Bosé d'alt			
1145	Bosé d'alt			
1146	Bosé d'alt			
1147	Bosé d'alt			
1148	Bosé d'alt			
1149	Bosé d'alt			
1150	Bosé d'alt			
1151	Bosé d'alt			
1152	Bosé d'alt			
1153	Bosé d'alt			
1154	Bosé d'alt			
1155	Bosé d'alt			
1156	Bosé d'alt			
1157	Bosé d'alt			
1158	Bosé d'alt			
1159	Bosé d'alt			
1160	Bosé d'alt			
1161	Bosé d'alt			
1162	Bosé d'alt			
1163	Bosé d'alt			
1164	Bosé d'alt			
1165	Bosé d'alt			
1166	Bosé d'alt			
1167	Bosé d'alt			
1168	Bosé d'alt			
1169	Bosé d'alt			
1170	Bosé d'alt			
1171	Bosé d'alt			
1172	Bosé d'alt			
1173	Bosé d'alt			
1174	Bosé d'alt			
1175	Bosé d'alt			
1176	Bosé d'alt			
1177	Bosé d'alt			
1178	Bosé d'alt			
1179	Bosé d'alt			
1180	Bosé d'alt			
1181	Bosé d'alt			
1182	Bosé d'alt			
1183	Bosé d'alt			
1184	Bosé d'alt			
1185	Bosé d'alt			
1186	Bosé d'alt			
1187	Bosé d'alt			
1188	Bosé d'alt			
1189	Bosé d'alt			
1190	Bosé d'alt			
1191	Bosé d'alt			
1192	Bosé d'alt			
1193	Bosé d'alt			
1194	Bosé d'alt			
1195	Bosé d'alt			
1196	Bosé d'alt			
1197	Bosé d'alt			
1198	Bosé d'alt			
1199	Bosé d'alt			
1200	Bosé d'alt			

**LISTE DES ESSENCES FORESTIÈRES DES FORÊTS DENSES DU CAMEROUN ACTUELLEMENT EXPLOITÉES OU POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES (CODE, NOM PILOTE, NOM SCIENTIFIQUE, ABRÉVIATION, DME)**



## ESSENCES DU GROUPE 1

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1101	Acajou à grandes folioles	<i>Khaya grandifoliola</i>	Aca - gr	80
1102	Acajou blanc	<i>Khaya anthotheca</i>	Aca - bl	80
1103	Acajou de bassam	<i>Khaya ivorensis</i>	Aca - ba	80
1104	Assamela	<i>Pericopsis elata</i>	Ass.	80
1105	Ayous/Obeche	<i>Pericopsis elata</i>	Ayo	80
1106	Azobé	<i>Triplochyton scleroxylon</i>	AzB	60
1107	Beté	<i>Lophira alata</i>	Bté	60
1108	Bossé clair	<i>Mansonia altissima</i>	Bosé - cl	80
1109	Bossé foncé	<i>Guarea cedrata</i>	Bosé - fo	80
1110	Dibétou	<i>Guarea thompsonii</i>	Dibt	80
1111	Doussié blanc	<i>Lovoa trichiloides</i>	Dos - bl	80
1112	Doussié rouge	<i>Atzella pachyloba</i>	Dos - ro	80
1113	Doussié Sanaga	<i>Atzella bipindensis</i>	Dos - sa	80
1114	Ebène	<i>Atzella Africana</i>	Ebn	60
1115	Framiré	<i>Diospyros crassiflora</i>	Fram	60
1116	Iroko	<i>Terminalia ivorensis</i>	Iro	100
1117	Kossipo	<i>Milicia excelsa</i>	Kpo	80
1118	Kotibé	<i>Entandrophragma candollei</i>	Kbé	50
1119	Makoré/Douka	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	Mak	50/60
1120	Moabi	<i>Tieghemella africana</i>	Moa	100
1121	Okoumé	<i>Baillonella toxisperma</i>	Okm	80
1122	Sapelli	<i>Aucoumea klaineana</i>	Sap.	100
1123	Sipo	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sip.	80
1124	Tiama	<i>Entandrophragma utile</i>	Tia	80
1125	Tiama Congo	<i>Entandrophragma angolense</i>	Tia - co	80
1126	Wengé	<i>Entandrophragma congoense</i>	Wen	50

## ESSENCES DU GROUPE 2

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1201	«Anigré «A»»	Aningeria altissima	Ani - ap	60
1202	«Anigré «F»»	Aningeria robusta	Ani - sp.	60
1203	Avodiré	Turreaanthus africanus	Avré	60
1204	Bahia	Mitragyna ciliata	Bah	60
1205	«Bongo «H»»	Fagara Heitzii	Bong	60
1206	Bubinga rouge	Guibourtia demeusei	Bbin - ru	80
1208	Bubinga rose	Guibourtia tessmannii	Bbin - ro	80
1209	Eyong	Eribroma oblongum	Eyn	50
1210	Longhi	Gambeya africana	Lgh	50
1211	Niangon	Heritiera utilis	Nian	50
1212	Nkanang	Sterculia rhinopetal	Nkan	50
1213	Movingui	Distemonanthus benthamianus	Movi	60
1214	Ozigo	Dacryodes buettneri	Ozi	50
1215	Pao rosa	Swartzia fistuloides	Prs	50



## ESSENCES DU GROUPE 3

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1301	Aiélé	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Aié	60
1302	«Ako «A»»	<i>Antiaris africana</i>	Ako	60
1303	«Ako «W»»	<i>Antiaris welwitschii</i>	Ako - lé	50
1304	Alep	<i>Desbordesia glaucescens</i>	Alep	50
1305	Andoung brun	<i>Monopetalanthus microphyllus</i>	Adng - br	60
1306	Andoung rose	<i>Monopetalanthus tetestui</i>	Adng - ro	60
1307	Angueuk	<i>Ongokea gore</i>	Aguk	50
1308	Bilinga	<i>Nauclea diderrichii</i>	Blga	80
1309	Bodia	<i>Anopyxis klaineana</i>	Bdia	50
1310	Dabéma	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Dbma	60
1311	«Diana «Z»»	<i>Celtis Zenkeiri</i>	Dina	50
1312	Difou	<i>Morus mesozygia</i>	Dfou	60
1313	Ebiara Edéa	<i>Berlinia bracteosa</i>	Ebra - ed	50
1314	Ekaba	<i>Tetraberlinia bifoliolata</i>	Ekb	60
1315	Ekouné	<i>Coelocaryon preussi</i>	Ekné	50
1316	Emien	<i>Alstonia boonei</i>	Emi	50
1317	Etimocé	<i>Copaifera mildbraedii</i>	Etmo	60
1318	Eyek	<i>Pachyelasma lessmannii</i>	Eyk	50
1319	Faro	<i>Daniellia ogea</i>	Far	60
1320	Fraké/Limba	<i>Terminalia superba</i>	Frak	60
1321	Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>	From	50
1322	Gombé	<i>Didelotia letouzeyi</i>	GomB	60
1323	Iantandza	<i>Albizia ferruginea</i>	Itza	50
1324	Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilom	50/60
1325	Kondroti	<i>Rodognaphalon brevicuspe</i>	Kdt	50
1326	Koto	<i>Pterygota macrocarpa</i>	Kot	60
1327	Kumbi	<i>Lannea welwitschii</i>	Kumb	50
1328	Landa	<i>Erythroxylum mannii</i>	Lda	50
1329	Lati	<i>Amphimas ferrugineus</i>	Lti	50
1330	Lati parallèle	<i>Amphimas pterocarpoides</i>	Lti - pa	50
1331	Limbali	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limb	60
1332	Mambodé	<i>Detarium macrocarpum</i>	Mbdé	50
1333	Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>	Mkl	60
1334	Mutondo	<i>Funtumia elastica</i>	Mtd	50
1335	Naga	<i>Brachystegia cynometrioides</i>	Nag	60

Liste des essences forestières des forêts denses du Cameroun  
actuellement exploitées ou potentiellement exploitables

## ESSENCES DU GROUPE 3 (SUITE)

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1336	Naga parallèle	<i>Brachystegia mildbreadii</i>	Nag - pa	60
1337	Nganga	<i>Cynometra hankei</i>	Nga	60
1338	Niové	<i>Staudtia kamerunensis</i>	Nio	50
1339	Oboto	<i>Mammea africana</i>	Obo	50/60
1340	Odouma	<i>Gossweilerodendron joveri</i>	Odum	80
1341	Okan	<i>Cylicodiscus gabonensis</i>	Okn	60
1342	«Onzabili «K»»	<i>Antrocaryon klaineianum</i>	Onz	50
1343	Osanga	<i>Pteleopsis hyloidendron</i>	Osan	50
1344	Padouk blanc	<i>Pterocarpus mildbraedii</i>	Pad - bl	60
1345	Padouk rouge	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Pad - ro	60
1346	Tali	<i>Erythroleum ivorense</i>	Tli	50
1347	Tchitola dibamba	<i>Oxystigma mannii</i>	Ctla	60
1348	Tola	<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>	Tla	100
1349	Zingana	<i>Microberlinia bisulcata</i>	Zgna	80



## ESSENCES DU GROUPE 4

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1401	Abalé	<i>Petersianthus macrocarpus</i>	Ablé	50
1402	Abam à poils rouges	<i>Gambeya begueli</i>	Abm - pr	50
1419	Abam vrai	<i>Gambeya lacourtiana</i>	Abm - vr	50
1424	Abena	<i>Homalium letestui</i>	Abna	50
1432	Abip élé	<i>Keayodendron bridelioides</i>	Abi - lé	50
1437	Abura	<i>Mitragyna stipukosa</i>	Abra	60
1439	Adjap londjap	<i>Manikara pelliginiana</i>	Aja - lo	50
1440	Adjap mang	<i>Manikara obovata</i>	Aja - mg	50
1442	Adjap osoé	<i>Manikara argentea</i>	Aja - os	50
1444	Afane	<i>Panda oleosa</i>	Afa	50
1446	Afobilobi	<i>Erismadelphus exul</i>	Afbi	50
1458	Akodiakédé	<i>Pterygota beguaertii</i>	AkdD	60
1461	Akouma/Ossoko	<i>Scyphocaphalium manni</i>	Akna	50
1474	Alumbi	<i>Jubermacia seretii</i>	Alum	50
1480	Andok	<i>Irvingia gabonensis</i>	Adk	50
1482	Andok ngoé	<i>Irvingia grandifolia</i>	Adk - ng	50
1485	Angelin	<i>Andra inermis</i>	Agli	50
1493	Anzem	<i>Coparifera religiosa</i>	Anzm	60
1527	Awoura	<i>Paraberifania bifoliolata</i>	Awra	60
1548	Cordia d'afrique	<i>Cordia platythyrsa</i>	Codi - af	60
1549	Coula	<i>Coula edulis</i>	Cla	50
1550	Crabwood d'afrique	<i>Carapa procera</i>	Crab - af	50
1551	Crabwood de montagne	<i>Carapa grandiflora</i>	Crab - mo	50
1554	Diana	<i>Celtis tessmannii</i>	Dina	50
1556	Divida	<i>Scorodophloeus zenken</i>	Dvda	50
1561	Ebap/Adjouaba	<i>Santinia trimera</i>	Ebp	50
1562	Ebébang	<i>Phyllanthus discoideus</i>	Ebbn	50
1564	Ebiara Yaoundé	<i>Bertinia grandifolia</i>	Ebra - ya	50
1584	Ekobem Edéa	<i>Gilbertiodendron klaneii</i>	Ekbm - ed	50
1590	Ekop ewolet	<i>Plagiosiphon emarginatus</i>	Ekp - ew	50
1593	Ekop GH	<i>Talbotiella batesi</i>	Ekp - gh	50
1596	Ekop léké	<i>Brachystegia zernan</i>	Ekp - lk	60
1604	Ekop tani	<i>Cryptosepalum staudii</i>	Ekp - ta	50
1635	Essesang	<i>Ricinodendron heudeotii</i>	Essn	50
1639	Esson	<i>Stemonocoleus tricanthus</i>	Eson	50

## ESSENCES DU GROUPE 4 (SUITE)

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1646	Eveuss	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Eve	50
1647	Eveuss à petites feuilles	<i>Klainedoxa microphylla</i>	Eve - pf	50
1660	Eyoum	<i>Dialum pachyphyllum</i>	Eym	60
1661	Eyoum à petites feuilles	<i>Dialum cinklagei</i>	Eym - pf	60
1662	Eyoum blanc	<i>Dialum zenkeri</i>	Eym - bl	60
1663	Eyoum foncé	<i>Dialum guineensis</i>	Eym - fo	60
1664	Eyoum rouge	<i>Dialum bipendensis</i>	Eym - ro	60
1665	Faro mezilli	<i>Darviella danei</i>	Far - me	60
1669	Gombé zing	<i>Toubaouate brevicaniculata</i>	Gom - zi	60
1670	Izombé	<i>Testulea gabonensis</i>	Izbé	80
1671	Johimbé	<i>Pausinystalia ohimoe</i>	Jhbé	50
1680	Kanda grandes feuilles	<i>Beilschimiadia macardioides</i>	Kda - gf	50
1683	Kapokier	<i>Bombax buonopozense</i>	Kpok	60
1687	Kekelé	<i>Holoptelea grandis</i>	KKI	60
1688	Kiasosé	<i>Pentadesma blyracea</i>	Kisé	50
1689	Kibakoko à feuilles argentées	<i>Anthonotha fragrans</i>	Kbko - fa	60
1690	kibakoko à feuilles roussâtres	<i>Anthonotha ferruginea</i>	Kbko - fr	60
1698	Lo	<i>Parkia bicolor</i>	Lo	60
1724	Mlama	<i>Capocalyx dindagei</i>	Mia	60
1733	Mubala	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	Mub	50
1737	Mvanda	<i>Hylodendron gabonense</i>	Mva	60
1825	Nom ozek	<i>Hannoa klaineana</i>	N - ozk	50
1826	Nom sidong	<i>Mildbreadiodendron excelsum</i>	N - Sind	60
1859	Ohia	<i>Celtis mildbraedii</i>	Ohi	50
1869	Onié	<i>Garcinia kola</i>	Oni	50
1883	Ouochi	<i>Albizia zigia</i>	Ochi	50
1885	Ovoga	<i>Poga oleosa</i>	Ovog	50
1894	Ozek	<i>Odyendyea gabonensis</i>	Ozk	50
1895	Ozouga	<i>Saccoglottis gabonensis</i>	Ozga	60
1896	Padouk de rivière	<i>Pterocarpus osun</i>	Pad - ri	60
1899	Rikio	<i>Uapaca guineensis</i>	Rik	50
1904	Sougué à grandes feuilles	<i>Parinari excelsa</i>	Sgé - grf	50
1905	Tali Yaoundé	<i>Erythroleum suaveolens</i>	Tli - ya	50
1918	Vessambata	<i>Oldfieldia africana</i>	Vsbt	60
1919	Wamba	<i>Tessmannia anomaka</i>	Wam	50
1920	Wamba à grandes feuilles	<i>Tessmannia africana</i>	Wam - gf	50
1922	Zoa été	<i>Monopetalanthus hedinii</i>	Zo - lé	50



## ESSENCES DU GROUPE 5

CODE	NOM PILOTE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION	DME (cm)
1911	Eucalyptus	Eucalyptus camaldulensis	Eclt	30
1916	Gmelina	Gmelina arborea	Gmél	30
1923	Pin	Pinus khesya	Pin	50
1926	Podo / Manio	Podocarpus milanjanus	Pdo	60
1929	Teck	Tectona grandis	Tek	60